

A NOS FIDÈLES LECTEURS ET AMIS

*Si vous ne l'avez déjà fait
Souscrivez votre réabonnement
pour 1964*

POUR ALLÉGER NOTRE TRAVAIL

- = **EVITEZ-NOUS** la dépense d'un rappel.
- = **HATEZ-VOUS** de vous réabonner pour 1964.

MERCI !

Pour l'année 1964 — 1 numéro par trimestre :	
Abt. normal....	15 F — Etranger 18 F
Sous pli fermé :	
France	18 F — Etranger 20 F

Versements par chèque bancaire, mandat-poste ou virement postal au compte n° 999647 — PARIS, à l'ordre de:

M. Georges COCHET, 8 rue Stanislas-Meunier, Paris 20^e

Si vous ne pouvez renouveler votre Abonnement pour l'année 1964, dites-nous la ou les raisons. Dans toute lettre nécessitant

une réponse, veuillez joindre les timbres correspondants ou un coupon international.

Merci

Le Directeur-Gérant : Philippe ENCAUSSE, 46, boulevard du Montparnasse, Paris-15^e
Dépôt légal n° 1.750. - Cert. d'inscr. à la Cision paritaire du papier de presse du 6-2-53 n° 26/285
Imp. A.R.P. — 39, rue Victor-Hugo, Pantin (Seine)

L'Initiation

ORGANE OFFICIEL DE L'ORDRE MARTINISTE

Revue fondée en 1888 par PAPUS (D^r Gérard ENCAUSSE)

Directeur et Rédacteur en Chef

D^r Philippe ENCAUSSE

— 1952 —

SOMMAIRE

La Loi d'Amour , par Arnould GREMILLY	53
L'Episcopat de Mgr J. Bricaud , par R. AMBELAIN	61
Calendrier de la Vie et des Ecrits de L.-Cl. de Saint-Martin , par R. AMADOU	74
Pensées sur l'Ecriture Sainte , par L.-Ç. de St-Martin	80
La Grande Initiation Rosicrucienne de Robert Fludd , par S. Hutin	86
La Magie en Grande-Bretagne , par P. MARIEL	89
Etc...	



38^e Année — N° 2
(Nouvelle série)

Trimestriel. - 5 F
Avril - Mai - Juin 1964

L'Initiation

CAHIERS DE DOCUMENTATION ÉSOTÉRIQUE TRADITIONNELLE

Directeur : Dr Philippe ENCAUSSE

Administrateur : Georges COCHET
8, rue Stanislas-Meunier, à Paris-XX^e

Comité de Rédaction :

Robert AMBELAIN - Robert DEPARIS - Philippe ENCAUSSE -
Bertrand de MAILLARD - Pierre de RIBAU COURT - Irénée SEGURET.

Secrétaires de Rédaction :

Gérard ENCAUSSE (petit-fils de PAPUS) et « MARCUS »

★

Dépositaire Général : A. VILLAIN - Les Editions Traditionnelles (Ancienne Librairie CHACORNAC Frères) - 11, quai St-Michel, Paris (V^e).
(Tél. : ODE. 03-32)

★

Chaque rédacteur de l'Initiation publie ses articles sous sa seule responsabilité.

Tout livre ayant un rapport avec l'Occultisme et dont il sera envoyé un exemplaire au docteur Philippe ENCAUSSE, 46, Boulevard du Montparnasse, Paris-15^e, sera sûrement annoncé et, s'il y a lieu, analysé dans un prochain Cahier de l'Initiation.

PENSÉE SUR LA MORT...

La mort ! Est-ce qu'il y en a encore ? Est-ce qu'elle n'a pas été détruite ; est-ce que le grand sacrificateur et le grand instituteur de la prière n'a pas épuisé toutes les angoisses de cette mort par son supplice ? Est-ce qu'il n'a pas souffert la mort de violence, afin que nous n'eussions plus que la mort de joie ? Est-ce que, depuis qu'il a tout consommé, nous pouvons avoir encore quelque chose à souffrir ? Non, la mort n'est plus pour nous que l'entrée dans le temple de la gloire. Le combat a été livré, la victoire est remportée, nous n'avons plus à recevoir de la main de la mort que la palme du triomphe. La Mort ! Est-ce la mort corporelle que le sage compterait pour quelque chose ? Cette mort n'est qu'un acte du temps, quel rapport cet acte du temps pourrait-il avoir avec l'homme de l'éternité ? Aussi l'homme n'aurait pas l'idée de la mort, s'il n'avait pas le sentiment de l'éternité avec lequel cette idée de mort fait contraste, et l'on peut tirer de là une autre conséquence, c'est que l'homme sage doit avoir la connaissance morale de sa mort particulière. Il doit la suivre dans tous ses détails ; il doit se voir mourir puisque son éternité personnelle doit voir tout ce qui se passe dans le temps pour lui. Mais pour qu'il remplisse dignement cette importante tâche, il faut qu'il remplisse dignement tous les instants de l'importante tâche de sa vie, sans quoi il meurt dans les ténèbres et sans le savoir, comme les nations et les hommes du torrent. Or, le seul mal que nous puissions éprouver de la part de la mort, c'est de mourir avant de naître ; car pour ceux qui naissent avant de mourir, la mort n'est plus qu'un vrai profit pour eux.

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN.

ADIEU A UN AMI... (1)



Georges CREPIN.
(1899-1962)

(1) Cet « adieu » fut publié dans l'INITIATION d'Avril-Mai-Juin 1962. Voilà déjà deux années que notre grand et cher ami Georges nous a quittés. Son nom a été donné à l'un des Groupes Martinistes du Collège de Paris.

L'ORDRE MARTINISTE est en deuil ! Notre Frère et Ami Georges CREPIN, Membre de la Chambre de Direction et du Suprême Conseil de l'ORDRE, est parti pour l'Orient éternel le jeudi 25 Mai 1962, à 1 h. 45 du matin, à Meaux, dans sa 63^e année.

Les obsèques eurent lieu, en la Chapelle de l'hôpital, le mardi 29 Mai, devant une assistance nombreuse et recueillie. Puis un cortège se forma pour accompagner notre regretté Ami et Frère à sa dernière demeure, dans le petit cimetière de Breuil-le-Vert près de Clermont (Oise). Ce fut là qu'un dernier adieu lui fut adressé par Philippe ENCAUSSE, son ami de vingt ans et son parrain au sein de l'ORDRE MARTINISTE :

« Au mois d'octobre dernier nous étions un certain nombre de disciples et d'amis de Gérard ENCAUSSE-PAPUS réunis autour de sa tombe, à Paris, au Père Lachaise, pour le 45^e anniversaire de sa « mort ».

« Comme chaque année tu étais là, Georges, entouré de l'estime et de l'affection de tous. Je te revois, imposant, calme, recueilli, saluant le Maître disparu, t'inclinant avec amour devant la tombe de ton Guide, de ton « Père spirituel », de ton grand Ami PAPUS !

« Tu ne l'avais pas connu de son vivant, certes, mais ses livres, mais son œuvre créatrice et son Ordre Martiniste t'avaient enthousiasmé, conquis... Et tu retrouvais chez lui, fidèle disciple de Notre Seigneur le CHRIST JESUS, des qualités de cœur qui étaient tiennés depuis toujours.

« Car tu as été bon, mon Frère Georges ; bon dans toute l'émouvante et noble acception du terme ; bon envers tes amis mais non moins charitable vis-à-vis des inconnus. On pouvait tout te demander dès l'instant qu'il s'agissait de tendre une main fraternelle et secourable, de te pencher sur une souffrance, de réaliser un grand projet. Tu répondais toujours : « Présent ! ».

« Tout comme PAPUS tu personnifiais l'absolu dévouement, l'esprit de tolérance, la charité chrétienne. Vous avez été l'un et l'autre des « Soldats du CHRIST ». L'un et l'autre vous nous avez donné et vous laissez un exemple dont nous aurons tous à cœur de nous inspirer.

« Nous nous connaissions depuis plus de vingt ans, mon Frère George. Et, depuis plus de vingt ans, je suis resté sous le charme de ta présence, de ta forte personnalité, de ton action inlassable

et toujours désintéressée pour venir en aide aux affligée, secourir moralement et matériellement les victimes d'un sort contraire, participer avec efficacité aux réalisations municipales ou nationales, faire œuvre scientifique, développer le contrôle médical des jeunes sportifs et des scolaires, défendre le renom de notre cher Pays dans les domaines industriel et autres, administrer avec foi, sagesse et talent divers Organismes placés sous l'égide de ce spiritualisme chrétien qui est si cher à nos cœurs ; constituer avec une érudite et fraternelle persévérance un Centre d'études et une bibliothèque spécialisée unique en France et qui, à dater de ce jour, porteront ton Nom ; créer puis animer un Centre médico-sportif modèle dans ta chère ville de MEAUX, suivre dans la vie et soutenir de multiples filleuls, te pencher sur les problèmes de la classe ouvrière et, là également, émouvoir et convaincre...

« Tes mérites sont multiples, Georges, et il y aurait encore tellement à rappeler ou à dire à leur sujet ! Ce fut d'ailleurs une très grande joie pour nous tous quand tu reçus, il y a quelques années, l'officielle consécration d'être nommé chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, geste de gratitude et d'estime de la part de notre grand ami Gaston ROUX, Directeur général de la Jeunesse et des Sports au Ministère de l'Éducation Nationale, envers un apôtre, un homme de cœur et de bien.

« Et maintenant, Georges, te voilà de l'autre côté, ayant rejoint ton Maître aimé PAPUS et sur le point de te présenter devant le Grand et Divin Berger, Celui qui était tout AMOUR. Il te recevra parmi les Justes et ton Âme en sera illuminée d'éperdue reconnaissance et de joie !

« Il nous reste, à nous autres pauvres humains, à suivre ton exemple, à bien servir notre commun idéal, à nous efforcer de de nous montrer dignes de toi, dignes du pur et moderne chevalier que tu fus au cours de ta dernière et trop brève incarnation ici-bas.

Adieu. Georges !

Ou plutôt AU REVOIR ! »

Philippe ENCAUSSE

LA LOI D'AMOUR

par Arnould GREMILLY† (1)

Sans vouloir faire acte d'anticléricalisme facile, il est possible cependant de dire que la charité chrétienne, c'est-à-dire l'amour du prochain, a fait plutôt la place à un égocentrisme bien ordonné et que l'attrait du pouvoir temporel, avec ses pompes et avec ses œuvres, univers satanique, a fait oublier aux vicaires du Christ les conseils qu'il avait donnés, si bien que l'étroitesse du concept catholique, par l'établissement du dogme, a contraint les esprits libres et les cœurs généreux à remonter aux sources, à s'affranchir des dogmes et des postulats, ce qui expliquerait pourquoi la Maç. . . qui connut un si prodigieux essor au 18^e siècle inscrivit dans son programme la croyance en la perfectibilité de l'homme, la nécessité d'une fraternité universelle et l'obligation de la loi d'amour, c'est-à-dire, de la charité, au sens originel du mot.

C'est pourquoi avant de vous parler de cette loi d'amour, je crois qu'il est utile de voir que ce sont les croyances et de vous entretenir de ce sentiment extérieur et presque social qu'est la fraternité.

Il y a tout un monde entre la croyance et les croyances ; la multiplicité des croyances est à l'opposé de cet acte de foi pure qu'est la croyance et ce serait le cas de dire avec la sagesse chinoise : « Aimez la religion, méfiez-vous des religions ». Ce pluriel est le commencement de la dispersion, a perte de l'unité car ici qui peut le plus ne peut pas le moins.

Il n'est pas permis à tous d'avoir le cœur innombrable, puisque croire signifie donner son cœur (cor do) il est bien évident qu'on ne le donne qu'une fois et pour toujours et comme croyance et créance sont des doublets, il faut dire que cet amour, qui nous fait nous donner tout entier, se fait fort de son crédit et se montre un créancier exigeant.

C'est un immense problème que celui des croyances ; il ne peut y avoir qu'une vérité ; seuls les moyens d'accès à cette vérité peuvent être différents, bien qu'ils convergent vers un but unique.

Si l'on s'en tient par exemple aux trois aspects du monothéisme base des croyances de tout le proche-Orient et de l'Europe par le bassin méditerranéen, il est remarquable de constater que les trois grandes religions dominantes, issues d'ailleurs d'un même tronc : l'hébraïque, la chrétienne, la musulmane reproduisent dans leur tétrastichie générale les trois devises : la Foi, l'Espérance et la Charité.

La religion juive est axée sur le messianisme ; en dépit des attaques, des luttes, des tourments, elle garde tenace et persistant l'espoir en la venue d'un Messie ; elle représente donc cette espérance qui la tient au cœur, immense espoir en plus de justice, en plus de vérité ; ce désir d'améliora-

(1) Cf. *l'Initiation* n° 1-1964.

tion générale lui a fait supporter toutes les tortures et toutes les persécutions ; c'est là sa force et le secret de son génie inquiet, de son pessimisme en regard de tout ce qui n'est pas la Promesse faite par Dieu à ses patriarches et à ses prophètes ; la Palestine a été bien nommée terre promise et c'est encore un espoir que la Jérusalem céleste.

L'Islam, dernier né du rameau biblique, peut représenter dans sa tendance globale la Foi, dans son sens absolu, rigoureux et si dogmatique parfois qu'il confine au fanatisme, d'où ses appels violents à la guerre sainte ; le musulman a foi en un Dieu unique et en son prophète et c'est là une marque originale de cette croyance : « Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète ». La religion très stricte fait de chaque musulman une émanation de Dieu ; « Tout homme, dit Schuone, est son propre prêtre par le simple fait d'être musulman ». Les fidèles du Prophète ne sont pas dénués d'espoir ni de charité, mais chez eux seule la Foi compte ; aussi bien n'ont-ils pas de clergé ; il suffit de prononcer la Cheddah, c'est-à-dire de faire acte de foi ; dans l'évolution cyclique de la pensée religieuse, c'est le retour à la pensée primitive : il n'y a qu'un dieu et son prophète n'est pas le Messie.

Si l'on entend par mosaïsme la tendance particulariste qui a fait que le judaïsme annexa le monothéisme et en fit la chose d'Israël, on peut dire que le Christianisme met un terme au mosaïsme ; « Je viens pour accomplir la Loi ». Et St-Luc ajoute : « La Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean ; depuis Jean le royaume de Dieu est annoncé et chacun peut y entrer ».

Vous savez que les trois vertus théologiques sont la Foi, l'Espérance et la Charité ; cette dernière semble bien être la mission dernière du christianisme.

« Aimez-vous les uns les autres et aime ton prochain comme toi-même » ; ces deux impératifs forment le credo de la Loi d'Amour, mais la carence de l'Eglise catholique dont j'ai parlé en commençant nous a permis de la reprendre et de la répandre.

La fraternité. Dans un sens universel la notion de fraternité semble avoir été amenée dans le monde occidental par la philosophie grecque ; en effet, après Aristote, les philosophes semblaient las et découragés des spéculations purement métaphysiques et ils avaient alors porté leurs efforts sur les études morales ; c'était une sorte de réflexion de la volonté sur elle-même.

Ce sont les stoïciens ou philosophes du Portique, dont l'animateur fut Zénon, qui ont établi l'idée de liberté comme principe du bonheur.

Ces précurseurs de notre ordre (1) enseignaient qu'il fallait vivre selon la Nature, c'est-à-dire conformément à la raison et à la vérité et par là même, à sa propre nature, à sa vraie volonté, puisque la volonté libre se confond avec la volonté raisonnable, l'action conforme à la raison acquiert de ce fait, un caractère *universel*, elle dépasse de l'infini la sphère de l'égoïsme particulier et elle se confond avec l'intérêt de tous : c'est la base de la fraternité.

La raison est la même chez les différents hommes ; tous en ont leur part et tous l'ont tout entière ; à ce titre, plus de distinctions parmi eux ;

(1) Il s'agit de la F. M.

ils sont hommes par la raison, ils sont égaux, comme hommes ; l'identité du bien et de la raison plaçant l'homme au-dessus des événements extérieurs, mettant sa valeur en lui-même, fait disparaître les différences de races, de nationalités, de conditions sociales et consacre avec l'unité du genre humain, l'égalité de tous les hommes devant la Loi morale.

La bienveillance complétant la justice, relie les membres de la Société par ce grand et noble amour que Cicéron appelait déjà « *caritas* » charité, c'est-à-dire l'amour du genre humain et lui permettait de dire : « Je suis un citoyen de l'Univers ».

Telles sont les bases de la morale stoïcienne qu'un de leurs plus illustres disciples, l'empereur Marc-Aurèle a développée dans ses « Pensées ».

Apôtre d'une tolérance qu'il s'est plaint de ne pas trouver chez les Juifs, ni chez les Chrétiens, qu'il déclare plus sauvages que les Sarmates.

Les biographes de Marc-Aurèle nous disent qu'après un voyage en Egypte, lors d'un séjour à Athènes, il fut initié aux mystères d'Eleusis.

Déjà stoïcien, c'est là sans doute qu'il apprit les secrets de l'Univers et de l'Unité Divine, dont la première application humaine est le sentiment de la solidarité et le stade le plus élevé, la Fraternité.

Dans ses pensées, rédigées au cours de ses campagnes, il dit en parlant de ses maîtres : « Voici ce que j'ai appris de mon « frère » Severus ; le docte, mais borné traducteur de chez Garnier, ajoute en note : « puisqu'il s'agit d'un maître de Marc-Aurèle, le mot de « frère » a lieu de surprendre ; ce mot n'a donc qu'un sens figuré au lieu de « *adelphou* » qui est dans le texte, on a proposé de lire « philou (ami) ».

Le « philou » si filou il y a, est bien ce traître traducteur, car plus loin Marc-Aurèle revient sur le sens précis et initiatique qu'il faut donner au mot de « frère » ; il écrit en effet : le matin, se demander et commencer par se dire : « Aujourd'hui je vais rencontrer un indiscret, un fourbe, un ingrat, un insolent, etc... ces malheureux n'ont tous ces défauts que parce qu'ils ne connaissent pas les vrais biens ; mais moi qui ai appris que le vrai bien consiste dans ce qui est honnête, moi qui sais quelle est la nature de celui qui commet la faute et qu'il est *mon frère*, non par la chair ni par le sang, mais par notre commune participation à un même esprit, émané de Dieu, je ne peux être offensé... Il est impossible que je me fâche contre un frère et que je le haisse, car nous avons été faits tous les deux pour agir de concert à l'exemple des 2 pieds, des 2 mains, des 2 paupières, des 2 rangées de dents, l'une supérieure, l'autre inférieure ».

« Ce qui vient des dieux est respectable à cause de leurs vertus, ce qui vient des hommes l'est aussi puisqu'ils sont nos frères ; nous devons avoir pitié d'eux à cause de leur ignorance des vrais biens ; cette imperfection est aussi pardonnable que l'infirmité d'un aveugle qui ne peut distinguer le blanc d'avec le noir ».

Il explique plus loin cette solidarité par la conception du Cosmos : « Songe, dit-il, combien durant le même instant, il se passe de choses diverses en chacun de nous, dans notre corps en même temps que dans notre âme et ainsi tu ne seras pas surpris, bien mieux tu comprendras que toutes

les choses se passent en même temps dans l'*Etre unique et Universel*, que nous appelons le Monde ». « Le Monde, cet être animé qui est parfois en soi, bon, juste et beau, qui produit, qui embrasse et contient tous les êtres ».

La fraternité de Marc-Aurèle n'est pas une vue de l'esprit, une froide raison, mais bien un élan du cœur, un acte de charité au sens antique du mot, c'est-à-dire d'amour.

« Quels que soient les hommes avec lesquels tu es appelé à vivre, *aime-les*, mais véritablement » ; pour cela, ajoute-t-il, il n'y a, en définitive ici-bas qu'une seule chose digne de nos efforts, c'est de pratiquer la Vérité et la Justice ; et il complète sa pensée dans un sentiment tout à fait digne de la tolérance maç. .

« Quand tu voudras éprouver de la joie, songe aux qualités de ceux qui vivent avec toi, par exemple à l'activité de celui-ci, à la modestie de tel autre, à la générosité de quelqu'un d'eux, enfin à telle ou telle qualité de tel ou tel autre ».

Il ne dissocie pas dans sa pensée la solidarité de la charité que nous symbolisons par la chaîne d'union et par la loi d'amour inséparable ; il dit en effet :

« Le rapport d'union qui existe entre tous les membres d'un seul et même corps existe aussi entre les êtres raisonnables, quelque séparés qu'ils soient les uns des autres, car ils ont été organisés pour coopérer à une même œuvre ; tu te pénétreras davantage de cette pensée, si tu te répètes souvent : « je suis un membre d'un corps formé par tous les êtres raisonnables ; mais si tu te dis simplement que tu fais partie de la société humaine ou de l'humanité, c'est que tu n'aimes pas encore du fond du cœur tous les hommes, c'est que tu n'éprouves pas encore une joie véritable à leur faire du bien, c'est que tu le fais par pure bienséance, c'est que tu ne traites pas chacun d'eux comme un autre toi-même ».

Cette solidarité, il l'exprime aussi en brèves sentences, comme celle-ci : « les hommes ont été faits les uns pour les autres ; *instruis-les* et supporte-les », ce qu'un moraliste contemporain a résumé dans cette trilogie d'action :

DON — ABANDON — PARDON

La loi fondamentale de la Maç. . universelle est la Loi d'Amour (1), ciment qui unit toutes les pierres de l'édifice, Règle d'équilibre et d'harmonie, Code muet qui régit tous les cœurs, Syntaxe de toutes les intelligences, Couronne idéale de toutes les volontés ; elle exprime par le triangle et ses trois côtés égaux, l'unité primordiale, l'unité dans la tri-unité.

Cette tri-unité de l'amour peut se retrouver dans la trilogie de l'être humain, où l'on distingue, bien qu'ils soient momentanément unis et liés ; le corps, l'esprit et l'âme.

Le corps est pourriture et corruption (*materia prima*), l'esprit est flamme et lumière, l'âme est désir et amour.

(1) C'est également celle de l'ordre Martiniste (Ph. E).

En formant un triangle, il s'agit donc d'unir l'âme et l'esprit et non l'esprit avec le corps, car alors meurt l'âme... sur la base corporelle s'élèvent pour s'unir l'âme et l'esprit.

Il y a donc une Loi d'Amour.

Mais d'abord qu'est-ce qu'une loi ? Littré nous dit :

- 1° Prescription émanant de l'autorité souveraine.
- 2° Les lois de la Nature, loi naturelle, non écrite.
- 3° La Loi divine, qu'on dit avoir été révélée.
- 4° Conditions imposées par les choses et l'usage.
- 5° Commandement, domination, conquête, dictature.
- 6° Les conditions nécessaires qui déterminent les phénomènes, comme les lois de la pesanteur.

Tout cela n'explique pas encore qu'il y ait une Loi d'Amour, à moins qu'on ne songe aux lois naturelles : sentiments moraux et principes de justice qui règnent entre les hommes, indépendamment des lois écrites.

Voltaire dit même : instinct qui nous fait sentir la justice.

L'amour est un terme si galvaudé et appliqué aux choses les plus hétéroclites, qu'il est nécessaire de préciser le sens voulu.

Aspiration de tout l'être vers un idéal, sentiment d'union spirituelle, la Loi d'Amour qui nous unit n'exclut pas ce qu'il est convenu d'appeler l'amour de la chair : on peut aimer Dieu à travers l'objet créé ; c'est encore aimer Dieu qu'aimer sa créature ; cet amour peut s'adresser à un être particulier. « Si l'on me pressait de dire pourquoi je l'aimais, écrit Montaigne à propos de La Boétie, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : parce que c'était lui, parce que c'était moi ».

Mais l'amour véritable est plutôt un état de l'âme, une manière d'être, une disposition aimante (et si elle est aimante on peut dire qu'elle attire par son magnétisme), c'est un soleil intérieur qui éclaire toutes choses d'un rayon d'amour — tout étant vu sous sa lumière et dans son émanation ; cet amour là doit être en nous comme le parfum dans la rose, qui n'est perceptible que de ceux qui s'en approchent ou auxquels on la tend ; cet amour est libre de tout objet et s'il est voué à un objet, il n'en attend rien en retour ; universel comme le soleil qui luit pour tous et partout. Il est virtuel et ne peut être une froide abstraction, un devoir conventionnel, car il accueille de la même lumière tout survenant, avec la même qualité d'affection : il exclut toute idolâtrie, puisqu'il est égal pour tous.

Cette Loi d'Amour est la base de la connaissance ; en effet, sitôt qu'on sait être en présence d'un frère, la Loi d'Amour joue spontanément : on le connaît semble-t-il depuis toujours, par un véritable sentiment de fraternité, pour l'expression duquel on est plus réservé avec ceux qui ne sont pas reconnus pour frères ; cette loi s'établit sur un fondement commun de croyance, d'éducation, de culture, de moralité et d'honneur, d'où la nécessité d'un certain niveau de vie ou d'existence, car sagesse oblige.

Loi et Amour sont pourtant des termes contradictoires ; on le dit, on le chante même : l'amour n'a pas de lois et le cœur a ses raisons... Il est universel ; là où il y a loi, il peut y avoir ou contrainte ou effort, donc pas d'amour ; s'il y a crainte dans le respect, il faut alors le remplacer par l'estime, qui est le chemin de l'amour.

Quand on parle de Loi d'Amour, c'est donc dire qu'on s'est fait de l'amour une loi, un précepte, une règle, et de même que pour le célèbre pari, si l'on n'aime pas vraiment, on peut déjà faire comme si l'on aimait : avoir la bienveillance préalable, l'inclination aimante. *Et nundum amabam, amabam amare*, dit St-Augustin. Aimez d'abord et le reste vous sera donné par surcroît. Le Christ a dit : « Aimez-vous les uns les autres et aimez ton prochain comme toi-même » ; c'est en effet par soi-même qu'il faut commencer.

Comment ceux qui sont leur propre et leur pire ennemi, les vrais bourreaux d'eux-mêmes pourront-ils avoir de l'amour pour autrui, quand il n'en n'ont pas pour eux-mêmes ?

Si l'homme est la mesure de l'univers, c'est en s'aimant d'abord lui-même qu'il réalisera l'idéal humain.

Comment faut-il s'aimer et pourquoi faut-il s'aimer d'abord ?

On doit s'aimer comme une parcelle du divin : on doit aimer en soi son créateur et pour cela faire l'inventaire exact de l'héritage divin ; donc bien se connaître, car on juge à son aune ; donc ne pas juger en hâte, juger sans préjugés et en révisant sans cesse son jugement.

Mais comment se connaître soi-même sans la confrontation, sans l'opinion d'autrui ? c'est par le sentiment de la solidarité universelle ; si avancés que nous soyions ou croyions être sur la voie, nous restons hommes par destination, comme le commun des mortels ; on sait qu'il n'y a pas de grands hommes pour leurs femmes de chambre ; il faut faire la part de la représentation extérieure, se rendre compte du jeu joué ; la boutade de Baudelaire sur Alfred de Vigny est toujours juste. « Personne, dit-il, n'a jamais vécu dans l'intimité de Monsieur le Comte de Vigny... même pas lui-même » ; timidité ? humilité ? — Non..., orgueil, fausse conception de soi-même... Notre credo maçonnique nous le recommande expressément : « Ne flatte point ton frère, c'est le trahir ». Un ami doit être un miroir non déformant.

C'est aussi le conseil donné par Hubert Benoît dans son livre sur l'amour : « Si vous voulez faire du bien à quelqu'un, le mieux sera presque toujours de lui faire plaisir, c'est-à-dire de lui procurer tout ce qu'il souhaite ; si vous le pouvez, vous profiterez de l'amitié ainsi obtenue pour enseigner à l'autre la connaissance de lui-même, l'art de vivre » et il ajoute : « Regardez autour de vous et vous verrez combien d'êtres retardent leur développement, leurs possibilités d'aimer autrui aussi bien qu'eux-mêmes, par leur terreur superstitieuse devant l'inesthétique amour-propre ».

Autrement dit, l'homme est fait pour aimer, puisqu'il a été fait à l'image de Dieu, lequel ne peut être que tout amour ; il n'est pas fait pour haïr ; le méchant est celui qui ignore la Loi d'Amour ; sa méchanceté est une hérésie, un oubli ou une ignorance ; or, nul n'est censé ignorer la loi et surtout cette Loi d'Amour qui apparente l'homme au Cosmos, régi par les lois de l'attraction universelle. Ceci nous rappelle le sens du mot méchant : un méchant est un mécréant, un « malastru » comme on disait au Moyen-Age, un être épris de la matière, et, comme elle, qui ne peut réagir sur les effets des astres qui tombent sur lui, inerte, et le réduisent à l'état d'ilote ou de

fantôme, incapable de regarder le ciel, sinon pour lui tendre le poing ou le maudire, un malheureux auquel on n'a pas fait savoir que si l'on veut être aimé, il faut aimer d'abord, que nul n'est absolument seul, que la terre est passion et le ciel tout amour.

L'amour, objet de cette loi, est à vrai dire la Charité, au sens latin du mot « *caritas* » ; c'est tout ce que nous avons de plus cher et de plus précieux, le plus près de notre cœur et de nos sentiments, une affection profonde, devant quoi plus rien n'a de valeur, ni de mérite et, pour arriver à cette ascèse sentimentale qui consiste à se débarrasser des désirs matériels les plus grossiers, à s'exalter par l'art et surtout par la musique, langage universel, vers la concentration abstraite pour aboutir à la charité et à la pureté totales : la charité qui est l'amour du prochain ; sortir de soi et faire du bien à autrui ; pour cela se rappeler que la main est faite pour être ouverte ; sitôt qu'elle est fermée, c'est le poing donc l'égoïsme, la lutte, le pugilat... Il faut aimer et tendre la main ouverte, même si cet objet aimé reste insaisissable et fermé à tout contact immédiat, ce qui est la forme de l'amour divin, le plus pur puisqu'il est sans partage et ne connaît pas de rival, puisqu'il est entièrement désintéressé et qu'il est un amour sans crainte.

C'est cet amour qui nous fait aimer la Vérité et la Lumière, la clarté qui s'oppose aux ténèbres et ceci nous ramène à l'Évangile de Jean, protecteur de notre Ordre (1), qui dit textuellement dans sa première épître : « Celui qui dit être dans la Lumière (pour nous, être initié) — et qui hait son frère est dans les ténèbres ; celui qui n'aime pas demeure dans la mort ; quiconque peut haïr son frère est un meurtrier ».

De même St-Paul, dans l'Épître aux Corinthiens, déclare la charité, c'est-à-dire l'amour parfait supérieur à tous les dons intellectuels, et l'on sait que l'esprit sans le cœur n'est qu'une maladie.

C'est cette charité, synonyme d'amour, qui est la base de la Loi, c'est cette charité qui peut nous aider à comprendre, c'est-à-dire à prendre avec soi ; comprendre c'est devenir ce que l'on veut connaître ; comprendre, dans ce sens, c'est évaluer, comprendre c'est aimer...

La connaissance suprême est donc l'amour dont nous avons fait notre loi ; c'est donc par le cœur, beaucoup plus que par l'intelligence que l'on devient un initié ; il faut avant tout être de bonne volonté, c'est-à-dire, vouloir le bien, donc avoir un idéal de perfection, cet idéal amène l'impossibilité du Mal en soi ; il peut exister des divisions, donc des insuffisances, des absences relatives, mais il n'y a pas de mal absolu, pas de nuit totale. C'est ce que dit notre rituel : « Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir maçon ? — parce que nous étions dans les ténèbres et que nous avons désiré la Lumière ».

Or, le désir est la base de l'amour ; c'est ce que symbolise le Triangle, dont le sommet représente la Volonté, le vouloir-vivre, le Principe suprême, la Vie ; le premier côté est l'émanation de cette volonté sous forme de désir

(1) La F. : M. (Ph. E)

et celui-ci tend forcément à se réaliser dans l'action ; donc Volonté, Désir, Action, trilogie fondée sur la Loi d'Amour.

(Ici une parenthèse étymologique : la recherche de la parole perdue est essentiellement maçonnique. Or, le mot désirer vient du verbe latin *désiderare* qui signifie exactement : regretter, souffrir d'un manque, être tombé du ciel (de-siderare) et par conséquent désirer le retrouver. Ce qui nous ramène à la formule extrême orientale de la Grande Triade, formée par ces trois éléments : le Ciel, la Terre et l'Homme).

Dans nos Temples, la Loi d'Amour est symbolisée par la Houpe dentelée, qui est figurée sur nos murs avec ses nœuds ou lacs d'amours et par la Chaîne d'Union qui en est la figuration momentanée. Cette Chaîne que l'on doit quitter, *mais ne jamais rompre* est le symbole vivant de la Loi d'Amour.

Reste maintenant à examiner comment on peut appliquer cette loi puisqu'au point de vue pratique, la Loi d'Amour nous enjoint d'aimer notre prochain. Trois cas peuvent se présenter :

- 1° L'attraction étant mutuelle, il n'y a aucune opposition donc aucun mérite à le faire en toute réciprocité.
- 2° Si au contraire, on rencontre de l'aversion, de la résistance, une sorte de fin de non-recevoir à notre affection, que faut-il faire ?

Le premier mouvement serait de laisser les choses en l'état ; mais celui qui est averti, l'initié, doit faire un effort et chercher à comprendre pourquoi cette aversion, ce refus, cette attitude hostile ou négative et il est bien rare qu'en redoublant de patience, de douceur, de longanimité, en essayant de se mettre à la place de l'opposant ou du réfractaire, en épousant parfois ses idées, on n'arrive pas à le ramener à la raison par une infinie douceur, un calme digne des Dieux, une absence totale d'esprit de rébellion ou de vengeance. Si l'adversaire ou le partenaire affiche de la haine, le sage sait que la haine n'est que de l'amour déçu, le pôle négatif et il doit ramener l'égaré à plus d'humaine tendresse, de positif amour.

3° Reste la troisième catégorie : celle de l'indifférent. L'indifférence est un état impossible, car elle est de l'égoïsme quintessencié, le fruit d'une prudence excessive, le résultat d'un équilibre instable, la conséquence d'un état d'esprit froissé et heurté et qui s'est replié sur lui-même par sauvegarde et précaution ; une attitude neutre est impossible à concevoir, étant donné que la Vie est mouvement, que l'Espoir est espace, et que l'Amour est un feu dévorant. Devant ce bloc d'indifférence, l'initié doit chercher les raisons de ce raidissement et amener le réfractaire à composition, c'est-à-dire à abandonner cet égoïsme prudent pour se lancer dans l'action et dans la lutte et accomplir les promesses de notre rituel : le travail d'un maçon ne s'arrête jamais et il doit répandre dans le monde la Lumière qu'il a entrevue dans les opérations de la Loge de St-Jean.

C'est pourquoi il nous faut aimer tous les hommes, qu'ils soient initiés ou profanes, noirs ou blancs, chrétiens ou musulmans et dire avec Spinosa :

« *Ce n'est pas la force des armes qui dompte les cœurs, mais l'amour et la générosité.* »

L'ÉPISCOPAT

de Mgr Jean Bricaud et sa succession

par Robert AMBELAIN

I. — L'HOMME

Dans « *L'Abbé Julio, (Mgr Julien Houssay), sa vie, son œuvre* » (1), nous avons établi les validités épiscopales de Mgr Vilatte, puis de Mgr Miraglia, qui consacra Mgr Houssay. Nous étudierons maintenant rapidement la validité de ses successeurs directs, continuateurs de son œuvre, et tout d'abord, du seul évêque qu'il consacra : Mgr Giraud, qui fut et mourut patriarche de l'Église Gallicane.

Louis-Marie-François Giraud naquit à Pouzauges (Vendée), le 6 mai 1876. Entré à la Trappe de Fontgombault en 1892, à seize ans, il y reçut les divers Ordres Mineurs : clerc, portier, lecteur, exorciste, acolyte. Toutefois, pour des raisons que nous n'avons pu connaître, il décida de quitter ce couvent. Par la suite, ayant connu Mgr Vilatte, il fut ordonné par ce dernier aux Ordres Majeurs. C'est ainsi qu'il reçut le sous-diaconat le 14 octobre 1906, le diaconat le 19 mars 1907, et le presbytérat le 21 juin 1907, dans l'église de la rue Bourseau, à Paris.

Ayant connu par Mgr Vilatte l'Abbé Julio, (devenu Mgr Houssay), ce dernier, qui appréciait fort ses qualités morales et intellectuelles autant que son dévouement total, décida de lui conférer l'épiscopat. La cérémonie eut lieu le 21 juin 1911, dans la chapelle d'Aïre, près de Genève, en territoire helvétique, et devant de très nombreux témoins.

La Charte de Consécration, délivrée à cette occasion par Mgr Houssay, apporte la preuve du sacerdoce et de l'épiscopat de Mgr Giraud. Voici ce texte important :

« Nous, Julien Houssay, Archevêque de l'Église Universelle par la Grâce de Dieu, et tenant Notre titre de saint Pierre, Apôtre, Evêque d'Antioche, ce par la succession ininterrompue des Evêques et des Patriarches attachés à ce siège, déclarons et certifions à tous et à chacun qui prendront connaissance des présentes Lettres, que Notre collaborateur et fils bien-aimé Louis-Marie-François Giraud, né de parents légitimes à Pouzauges (Vendée), diocèse de Luçon, le 6 mai 1876, ordonné Prêtre par Monseigneur Vilatte le 21 juin 1907, a été élevé par Nous, après mûr examen, volontairement et librement, à la dignité épiscopale, le 21 juin 1911, dans la Chapelle d'Aïre (Suisse), près de Genève,

(1) La Diffusion Scientifique éditeur - Paris 1962.

et que cette Cérémonie s'est accomplie selon le Rite du Pontifical Romain, en présence de Joseph Pouchin, prêtre et curé de la paroisse Jeanne d'Arc à Paris, de Félix Carrier, prêtre et ancien curé de Genève, de Joseph Gazel, de Genève, de Jean Meyer, d'Albert Bayclet, d'Alexandre Dubosson, et d'Adolphe Bienu, tous domiciliés à Aïre, et autres nombreux témoins qui ont signé avec Nous.

« Donné les présentes Lettres, munies de Notre sceau, le 21 juin 1911, à Aïres, près Genève (Suisse) :

signé : Julio » (Sceau).

Ici, nous abordons un carrefour très important de la succession de l'Abbé Julio. De Mgr Giraud, d'autres évêques sont issus, dans le cadre de l'Eglise Gallicane. Toutefois, *rigoureusement conforme à la pensée catholique*, ne se différenciant simplement de l'église catholique française soumise à Rome que par son rejet de la hiérarchie et de la discipline romaine, simplement *auto-céphale* en somme, *cette Eglise Gallicane* n'est pas demeurée dans la pensée de Mgr Houssay. C'est pourquoi, par la suite et peu avant sa mort, Mgr Giraud considérera *l'Eglise Gnostique* comme la véritable continuatrice de celle-ci.

Et, en effet, ayant parfaitement connu Papus, fréquenté les Martinistes, les Gnostiques, Mgr Giraud consacra le 21 juillet 1913, à la *Mine-Saint-Amand-Roche-Savine*, près d'Amber (Puy-de-Dôme), le prêtre gallican Jean Bricaud, *qu'il avait ordonné lui-même, dans le même lieu, le 25 juillet 1912, soit un an auparavant, lui transmettant, préalablement à la prêtrise, le diaconat.*

Mgr Bricaud, martiniste (il fut Grand-Maître de l'Ordre Martiniste dit de Lyon), disciple de Teder et de Papus, devait par la suite constituer une Eglise réelle, laquelle, origéniste et gnostique, devait grouper par le monde tous les martinistes et maçons chrétiens rattachés à cet Ordre.

Lors de l'occupation de la France par les armées nazies, s'instaura en zone libre le tristement célèbre « Gouvernement de Vichy ». Lyon étant en zone libre, (quelle ironie !), la police politique du nouveau régime perquisitionna au domicile de feu Mgr Bricaud, qu'elle désirait interroger, (bien qu'il fut décédé depuis 1934 !) et où résidait son successeur, Mgr Chevillon. Les policiers s'emparèrent des archives martinistes et gnostiques, et elle saisit les Chartes d'Ordination et de Consécration signées de Mgr Giraud, on s'en doute. Aussi, immédiatement, dans certains milieux « intégristes » de l'Episcopat catholique, on exulta. *Plus de documents probateurs, partant plus d'Eglise Gnostique possible !*

Pour des raisons qui tenaient au maintien de l'Eglise Gallicane de son vivant, Eglise que l'on laissait relativement en paix, Mgr Giraud demeura silencieux plusieurs années, ne confirmant ni ne démentant la validité de Mgr Bricaud. Puis, sentant sa fin prochaine, sachant qu'il y avait peu de chances que son Eglise survive à sa mort, il réalisa, après la Libération, l'acte définitif établissant la validité de Mgr Bricaud, et l'apostolicité de son Eglise Gnostique.

Il s'en était ouvert, longtemps auparavant, à certains intimes, malgré l'isolement dans lequel on le maintenait pratiquement alors. Ce furent ces derniers qu'il chargea des modalités matérielles de cet ultime témoignage. Voici cette pièce. Nous conservons volontairement l'anonymat aux deux témoins patentés dont les noms figurent, comme d'ailleurs pour tous les successeurs de Mgr Bricaud encore vivants. Le lecteur comprendra certainement pourquoi.

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Ici : Timbre

L'an mil neuf cent quarante huit, et le mardi premier juin.

A la requête de Monsieur Charles-Emile-Louis A..., commerçant, demeurant à Bordeaux... (suit adresse)... Lequel, préalablement au constat qui va suivre, nous expose que, au cours d'une entrevue qu'il a eu avec Monseigneur Louis-Marie-François Giraud, Archevêque d'Almyre et Patriarche de l'Eglise Catholique Apostolique et Gallicane, né à Pousauges (Vendée), en le Diocèse de Luçon, le 6 mai 1876, il avait été convenu que Monseigneur Giraud confirmerait, en présence de témoins, la validité de la Consécration de Monseigneur Jean Bricaud,

Qu'il a intérêt à ce que nous soyons présent lors de cette confirmation, afin que nous constations les déclarations que fera Monseigneur Giraud, et qu'il nous requiert de l'accompagner à cet effet,

Nous, Serge Arthozoul, Huissier près le Tribunal Civil de Bordeaux, y demeurant 52, Cours Georges Clémenceau, sous-signé,

Déférant à cette réquisition, nous sommes transporté aujourd'hui premier juin 1948, à dix sept heures, à Gazinet (Gironde), lieu dit le Domaine Mathieu et Siège de l'Eglise Catholique Apostolique et Gallicane,

accompagné de Monsieur Charles-Emile-Louis A....., requérant, né à Bordeaux le.....

..... 1904, et de Monsieur Pierre C....., commerçant, demeurant à Bordeaux.....

né le..... à..... (Basses-Pyrénées).

Sur la demande de Monsieur A..... nous avons été introduit, par une personne à son service, auprès de Monseigneur Louis-Marie-François Giraud, Archevêque d'Almyre et Patriarche de l'Eglise Catholique Apostolique et Gallicane, auquel nous avons été présenté par Monsieur A..... qui lui a exposé le but de notre visite, qui est de lui entendre confirmer l'authenticité de l'apostolicité de Monseigneur Jean Bricaud, consacré Evêque par Monseigneur Giraud, à la Mine-Saint-Amand-Roche-Savine, arrondissement et canton d'Amber (Puy-de-Dôme), afin que nous constations cette déclaration.

Monseigneur Giraud nous a alors exposé qu'en effet, il reconnaît avoir consacré et élevé à l'Episcopat Monseigneur Bricaud Jean, sous le nom de Jean II, le 21 juillet 1913, à la Mine-Saint-Amand-Roche-Savine, et cela librement, volontairement et avec l'intention, et lui a bien ainsi transmis réellement et indiscutablement la plénitude du Pouvoir d'Ordre.

Au cours de son exposé, Monseigneur Giraud a déclaré, avec précision et une grande clarté de mémoire, quelles furent les périodes de sa carrière sacerdotale, ainsi que ses relations avec divers Prêtres et Prélats, nous relatant même les détails les plus précis sur l'Eglise Orthodoxe Latine, ainsi que sur ses relations avec Monseigneur Bricaud, et en particulier sur sa Consécration, et, à quatre reprises différentes, Monseigneur Giraud a bien précisé qu'il considérait Monseigneur Bricaud comme Evêque, que la validité de cette Consécration était incontestable, et qu'à la mort de Monseigneur Giraud, il avait dit une Messe avec mitre et crosse à son intention, rendant ainsi hommage à la mémoire sacerdotale de Monseigneur Bricaud. Et Monseigneur Giraud a ajouté que, quoi que l'on fasse ou qu'en disent les méchants, il avait foi en la survivance de l'Eglise Gnostique.

Telles sont les constatations que nous avons faites, et les déclarations que nous avons enregistrées, après quoi nous nous sommes retirés.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit. Sous toutes réserves.

Coût : Mille cent trente francs.

signé : Arthozoul (Sceau)

Enregistré à Bordeaux, deuxième Huissiers, le quatre juin 1948, folio 49, case 1532. Reçu soixante francs

signé : illisible.

On lira plus loin un texte de 1913 qui prouve que Mgr Bricaud fut, à cette époque, l'évêque-coadjuteur de Mgr Giraud, dans l'Eglise Orthodoxe Latine, qui précéda l'Eglise Gallicane.

Sans doute pourra-t-on, dans les milieux fanatiquement hostiles à toute liberté de pensée, (nous ne faisons nullement allusion ici à la Hiérarchie catholique romaine, mais à telles organisations réactionnaires laïques qui n'hésitent pas à faire assassiner le successeur de Mgr Bricaud, Mgr Chevillon), sans doute pourra-t-on envisager la destruction du registre, voire de l'étude de M^r Arthozoul... Ce serait inutile. Nous savons de source certaine que cet acte capital a été photographié, et des exemplaires remis à tous les Evêques Gnostiques, français ou étrangers.

Et d'ailleurs, cet Acte pouvait ne pas être établi. Il demeurerait d'autres documents probateurs de la validité épiscopale de Mgr Bricaud. Les voici :

La revue mensuelle de l'Eglise Catholique Apostolique Gallicane, de Mgr Giraud, existe en de nombreux exemplaires, dispersés dans les Bibliothèques de l'Etat comme dans celles privées. On ne peut pas tout détruire...

Et cette revue, « *Le Gallican* », en son numéro de mars 1934, publia cet entrefilet :

« Nécrologie. — Nous apprenons la mort, survenue à la suite d'une pénible maladie, de S.E. Mgr Bricaud, Evêque de l'Eglise Gnostique de Lyon, un ami très sincère et très cher à notre Eglise et à son Patriarche. »

La même revue, en son numéro suivant, (Avril 1934), dit encore ceci :

« Service anniversaire. — Un service de quarantaine fut célébré le dimanche 8 avril 1934, à la mémoire de Mgr Bricaud, Evêque des Gnostiques, et récemment décédé. Mgr Bricaud était, non seulement un ami personnel de notre Patriarche, mais il était encore son fils spirituel, car notre vénéré pasteur avait été, lui, son consécrateur. »

Par la suite, ce fut encore Mgr Giraud qui, le 3 novembre 1935, éleva à la Prêtrise celui qu'il avait précédemment ordonné sous-diacre et diacre, Mgr Chevillon. Et ce fut le même Mgr Giraud qui le consacra évêque par la suite (et non pas Mgr Bricaud).

Mais il existe encore d'autres preuves et d'autres témoignages de la parfaite et totale régularité de Mgr Bricaud. Ici, nous laisserons la parole à une étude fort intéressante réalisée en 1945 par Robert A...., pour le compte de certains successeurs de Mgr Blanchard, à titre privé :

« Nous devons, pour être complet, et afin d'accumuler les preuves, donner ici le résumé d'une autre affaire qui établira, s'il en était encore besoin, l'épiscopat de Jean Bricaud.

Lorsque Jean Bricaud, pour des questions d'administration ecclésiastique, entra en rapport avec Mgr Mathieu (Mathew) (2), il le fit d'abord par l'intermédiaire du Secrétaire de ce dernier. Le Secrétaire, peu au courant des règles de validité d'une ordination et d'une consécration, proposa à Jean Bricaud d'être « régularisé ». Bricaud, qui désirait préparer un terrain d'entente pour ses conversations avec Mathieu, accepta cette proposition. C'est ainsi que Jean Bricaud fut réordonné au diaconat et à la prêtrise, et reconsacré à l'épiscopat, non par Mgr Mathieu lui-même, mais par son coadjuteur, Mgr de Lignières (de son vrai nom Laurain). »

Nous n'avons pu retrouver à Lyon les trois certificats (diaconat, prêtrise, épiscopat) que Madame Jean Bricaud affirme avoir eu entre les mains et examiné maintes fois, avant les perquisitions dont sa demeure a été l'objet. Par contre, nous avons appris et constaté l'existence, dans les archives de l'Eglise Gnostique de Lyon, d'une lettre dans laquelle Mgr Mathieu offre à Mgr Bricaud de lui donner le pallium. Mgr Mathieu, dont on connaît les légitimes exigences en matière de régularité, considérait donc alors Bricaud comme validement Evêque (3)...

(2) Sur la vie et l'œuvre de Monseigneur Bricaud voir la notice nécrologique que lui a dédiée Monseigneur Chevillon dans un numéro spécial des « *Annales Initiatives* » (Janvier-Juin 1934, n° 56-7). Sur l'Eglise de Monseigneur Mathieu et de Monseigneur de Lignières, voir le livre parfois partial en ses appréciations mais toujours bien documenté de René Guénon : « *Le Théosophisme* » (Paris 1930, p. 134).

(3) Rappelons que la filiation de Monseigneur Mathieu est celle de l'Eglise Vieille-Catholique dont nous avons déjà parlé à propos de Monseigneur Vilatte. Prêtre catholique ordonné à Glasgow en 1877, il fut en 1908 consacré évêque par Monseigneur Oul, archevêque d'Utrecht.

D'autre part, le bulletin gallican (« *Le Réveil catholique* ») (4), dirigé par Mgr Mathieu, publia, avec la Généalogie épiscopale de son Directeur, une division de la France en 8 évêchés régionaux. A la tête d'un de ces évêchés était Mgr Bricaud. On voit là une nouvelle preuve de la validité de l'épiscopat de Jean Bricaud aux yeux de Mgr Mathieu.

Sans doute, le Gouvernement de Vichy a-t-il pu saisir puis détruire, au cours des perquisitions de 1941, les archives de l'Eglise Gnostique et notamment les certificats d'ordination et de consécration de Mgr Bricaud. Mais ces pièces avaient été visibles durant des années à Lyon, du vivant de Mgr Bricaud, puis de Mgr Chevillon lui-même ! Personnellement, l'existence de ces pièces nous fut attestée par plusieurs témoins qui, non seulement les virent, mais les eurent en main ! Nous citerons simplement : M. Constant Chevillon, M. Paul Laugénie, Mme Bordy, M. Georges Lagrèze, M. Victor Blanchard, M. et Mme Henry Dupont.

Ces pièces, au nombre de deux, étaient :

- 1° le certificat d'ordination (diaconat et presbytérat) de Jean Bricaud, par Mgr Louis-Marie-François Giraud, daté de la Mine-Saint-Amant (Puy-de-Dôme), le 25 juillet 1912.
- 2° le certificat de consécration (épiscopat) de Mgr Jean Bricaud, par Mgr Louis-Marie-François Giraud, daté de la Mine-Saint-Amant (Puy-de-Dôme), le 21 juillet 1913. Cette pièce était signée de :

Louis, évêque gallican

Jean, évêque des Gaules

Jean, Comte de Saint-Sever, témoin.

Après l'avoir consacré, d'ailleurs, Mgr Giraud ne cessa d'entretenir de bonnes relations avec Mgr Bricaud. On lit dans « *Le Réveil Gnostique* » N° 35, Mai-Août 1913) : « *L'Eglise Orthodoxe Latine a pour Evêque en France : Mgr L. Giraud, Primat, et Mgr J. Bricaud, Coadjuteur. Ces évêques tiennent leurs pouvoirs épiscopaux du Patriarcat d'Antioche.* »

Voici donc encore un document probateur de plus !

Et comment, en fait, après tous ces témoignages, ces souvenirs, même si Mgr Giraud n'avait pas, avant de mourir, attesté une dernière fois, de façon définitive, de l'apostolicité de Mgr Bricaud, comment douter encore de celle-ci ?

La logique même fait justice de ces soupçons intéressés.

Pourquoi Jean Bricaud, si soucieux de régularité, aurait-il demandé à Mgr Giraud la consécration épiscopale, alors qu'il n'avait pas reçu les ordres inférieurs ? Pourquoi, s'il tenait à l'épiscopat, et si Mgr Giraud acceptait de lui transmettre ce degré suprême, pourquoi Jean Bricaud n'aurait-il pas prié son consécrateur de l'élever successivement au diaconat, à la prêtrise et enfin à l'épiscopat ? Si un Evêque consent à consacrer un candidat, il ne saurait lui refuser les ordinations qui, dans la hiérarchie chrétienne, mènent à la plénitude du sacerdoce...

Et peut-on supposer un instant que Mgr Giraud aurait consacré Evêque un individu dont il ignorait qu'il possédât ou nôm le diaconat et la prêtrise ?

(4) Edité 5, rue du Pré-aux-Clercs - Paris, de mars à août 1914.

Peut-on imaginer que Mgr Giraud ait effectué un acte aussi grave qu'une consécration sans s'entourer de tous les renseignements et de toutes les garanties nécessaires ?

Tout semble donc confirmer la déclaration très vraisemblable des témoins cités plus haut. Cependant, la validité de l'épiscopat de Mgr Bricaud n'est pas liée à l'exactitude de ces déclarations.

Ici, nous citerons de nouveau Robert A... :

« En effet, quelle qu'ait été la situation ecclésiastique de Jean Bricaud avant le 21 juillet 1913, si la consécration s'est effectuée régulièrement, (ce dont nul ne doute), Jean Bricaud est vraiment Evêque. La seule consécration épiscopale peut, d'un laïc, faire un évêque. A l'appui de cette thèse, nous fournirons des preuves tirées :

- a) de l'enseignement quasi unanime des théologiens,
- b) de l'histoire profane et de l'Écriture,
- c) de la Liturgie.

Mais, auparavant, il ne sera pas inutile de rappeler la distinction capitale entre licéité et validité. Il est bien entendu que l'ordination ou la consécration d'un ordinand qui n'aurait pas reçu les degrés précédents (ordination d'un prêtre qui ne serait pas diacre, consécration d'un évêque qui ne serait pas prêtre), une telle ordination est formellement interdite par le Codex. Et toutes les Eglises chrétiennes qui suivent le Droit Canon proclameront illicite cette ordination qualifiée d'ordination « par saut ». Le Codex déclare en propres termes : « Les ordinations par saut sont absolument prohibées » (Ordinationes per saltum omnino prohibentur - Codex J.C. N. 977).

« Mais nous ne nous occupons pas de la licéité ! La seule question qui nous intéresse est de savoir si une telle ordination est valable, de même qu'est illicite mais valable pour l'Eglise Romaine toute ordination ou consécration opérée hors de sa communion et sans son consentement par un Evêque régulier. Nous résumerons les principaux arguments qui militent pour la thèse de la validité des ordinations par saut (per saltum) ou de la consécration directe d'un laïque.

I. — OPINIONS DES THEOLOGIENS. — Nous donnerons seulement quelques références à des ouvrages classiques :

- Lehmkuhl — Theologia Moralis, II, N. 734
- Noldin — De Sacramentis, n. 477
- Capello — De sacra ordinatione, n. 417 2.
- Bucceroni — Institutiones theologiae moralis, II n. 890
- Gasparri — Tractatus canonicus de sacra ordinatione
- Laurain — Article in « Le Canoniste », (août 1895)

Or, tous ces auteurs se prononcent en faveur de la validité des ordinations « par saut ».

II. — PREUVES TIREES DE L'HISTOIRE ET DE L'ECRITURE SAINTE. — De l'unité du Sacerdoce.

La thèse que nous défendons repose sur l'unité de la fonction sacerdotale. Or, cette conception du sacerdoce est la seule que justifient à la fois l'Écriture sainte et l'histoire profane. Institué et transmis comme un tout, le sacerdoce a été en quelque sorte fragmenté, ses charismes ont été transmis, non pas en

une seule opération, mais au cours de cérémonies successives. On institua pour les besoins de l'administration, la fonction de surveillant d'évêque. Et, plus tard, on réserva aux titulaires de cette fonction certains pouvoirs sacerdotaux. Mais, à l'origine, il y a unité entre tous ces pouvoirs, et celui qui les détient tous, est appelé le prêtre (Presbytre) ou parfois l'évêque (episcopo), car les textes de l'âge apostolique montrent l'imprécision qui règne dans l'attribution des titres de prêtre et d'évêque. Ces deux titres, ces deux notions, sont fréquemment utilisés l'un pour l'autre. On emploie indifféremment l'un ou l'autre terme. De nombreux passages du Nouveau Testament témoignent de l'unité originelle de la fonction sacerdotale, base de notre thèse de la validité des ordinations « par saut », (per saltum).

« Ainsi, on lit dans les Actes des Apôtres (c. XIV v. 23) : « Dans chacune de leurs églises, ils (les Apôtres) imposèrent les mains à des presbytres après avoir prié et jeûné ». Texte que le T.R.P. Ruzy, Supérieur Général des « Prêtres du Sacré-Cœur » commente en ces lignes : « Ces Presbytres devaient être des prêtres, peut-être avaient-ils aussi la plénitude du sacerdoce par l'épiscopat. » Plus net encore le texte d'Actes, XX, 17 : Paul « envoya dire aux presbytres de l'Eglise de venir, et il leur dit : Veillez donc sur vous-mêmes et sur tout le troupeau sur lequel l'Esprit-Saint vous a établis Evêques ». Et le R.P. Ruzy de conclure : « Les presbytres sont maintenant qualifiés d'épiscope. Ces deux noms et ces deux valeurs sont donc interchangeable ». Bien d'autres textes des Actes confirment cette opinion. Citons plutôt un texte de Saint-Paul (I. Tim. III.1.) : « Si quelqu'un veut être évêque, il obéit à un bon désir ». Commentaire du R.P. Ruzy : « En la question très discutée des évêques-presbytres une chose est acquise aujourd'hui, c'est la synonymie parfaite des deux vocables ». Enfin, choisissons un dernier texte qui sera tiré de Saint-Pierre. Pierre, Evêque s'il en fut, s'exprime ainsi dans sa première épître : « Quant aux presbytres, voici les exhortations que je leur adresse : moi, presbytre commé eux... ». (I Pierre, V.1.) (Cf. encore Tite I., 5 à 7).

« Ces quelques passages du Nouveau Testament montrent qu'il serait vain de chercher à l'origine de l'Eglise une distinction nette entre prêtrise et épiscopat, donc entre l'ordination sacerdotale et la consécration épiscopale. Qui recevait la plénitude du sacerdoce recevait l'épiscopat avec toutes ses attributions. Plus tard, certaines de ces attributions seront mises à part pour permettre le doublement du Pouvoir, de la Fonction et de l'Ordre sacerdotal. Puisqu'être évêque c'est être élevé à la plénitude du sacerdoce, qui donc pourrait exiger la réception préalable d'un ordre inférieur qui y est contenu ? Cette conception de la genèse des ordres sans conception progressiste si l'on veut est, disions-nous, imposée aux théologiens par l'Écriture.

« Voici comment elle est résumée par Mgr Gasparri dans l'ouvrage cité plus haut : « Une idée fort répandue au Moyen Age et dans les manuels de théologie récents, consiste à considérer les ordres suivant une classification exclusivement ascendante. De la tonsure à l'épiscopat, les ordinations se superposent en s'élargissant, et chacune d'elles suppose la réception de tous les degrés antérieurs. En réalité, rien de plus faux que cette manière de voir. C'est la classification inverse qui est la vraie. Le plus haut degré de la hiérarchie, l'épiscopat, en est aussi le plus ancien. Le sacerdoce nous apparaît bientôt divisé en deux grades : le sacerdoce complet ou l'épiscopat, et le sacerdoce incomplet ou le presbyterat. C'est pourquoi nous ne trouvons pas, dans l'antiquité, la règle en vigueur de nos jours d'après laquelle chaque clerc doit successivement et sans omission recevoir tous les ordres.

« Aurefois, une carrière cléricale romaine pouvait très bien se composer des étapes suivantes : lecteur, acolyte ou sous-diacre, diacre (toutes fonctions que Mgr Gasparri qualifie de ministérielles), et Evêque. »

Et M. Boudinhon, à qui nous avons emprunté ce long extrait, (Etude théologique sur les ordinations anglicanes, Paris 1895, p. 38) conclut : « Il n'est pas certain que l'ordination presbytérale valide soit une condition nécessaire pour la valeur de la consécration épiscopale » (p. 37). Cela est si peu certain en effet, que M. Boudinhon applique ce principe au problème des ordinations anglicanes. Bien qu'il se prononce lui-même contre la validité des ordinations et des consécrations anglicanes, il affirme que l'absence du presbytérat en la personne de Parker, ne suffit pas à prouver l'invalidité de sa consécration. Si donc Parker, le 17 décembre 1559, lorsqu'il reçut des mains de Barlow la consécration épiscopale, n'était pas réellement prêtre, la consécration aurait cependant pu être valable. Elle ne le fut pas, aux yeux du théologien romain, parce que son rituel était insuffisant. Mais le fait de n'avoir pas reçu les degrés antérieurs ne constitue pas un cas d'invalidité. « On ne saurait faire dériver la nullité des ordinations anglicanes de la nécessité du presbytérat comme condition préalable de l'épiscopat. » (p. 49). Voir aussi Boudinhon : « De la validité des ordinations anglicanes ». (Paris s.d.)

« Telle est la véritable conception théologique du Sacerdoce. On voit les conséquences qui en découlent. Mais, fondée sur la théologie et sur l'exégèse, cette conception s'appuie aussi sur les données de la science profane. Nous indiquerons seulement quelques auteurs, peu suspects de sympathie pour la religion chrétienne, et qui confirment l'exposé qui précède :

Révillon (Jean) : « Les origines de l'épiscopat » - (Paris 1894)

Goblet d'Alviella : « Les origines de l'épiscopat » - (Paris 1919)

V. Ernoni : « Les origines de l'épiscopat » - (Paris 1903)

III. — ARGUMENTS TIRES DE LA LITURGIE.

« Le Rituel du Pontifical Romain » pour la consécration épiscopale renferme encore la thèse de l'Unité du Sacerdoce. La consécration épiscopale, disons-nous, confère la plénitude du sacerdoce. Elle complète l'ordination fragmentaire qu'est l'ordination presbytérale, mais elle renferme tout le sacerdoce.

« Nous n'insisterons pas, comme il serait aisé, de le faire sur la présence de l'imposition des mains accompagnée de la formule : « Reçois le Saint-Esprit ». On pourrait montrer que cette cérémonie, essence de la consécration épiscopale, est aussi la seule dont l'Écriture nous ait laissé la mémoire pour ordonner un homme au sacerdoce de Jésus-Christ. Cela est évident, et nous marquerons plutôt un petit fait qui témoigne de l'évolution subie par la notion du sacerdoce, et par les cérémonies destinées à le transmettre.

La plupart des traducteurs ou des commentateurs du « Pontifical », ont insisté sur la généralité du Rituel de Consécration. Bien des passages rappellent que ce Rituel peut conférer, d'un coup, le Sacerdoce. Il apparaît comme se suffisant à lui-même, et ne se réfère jamais aux ordinations antérieures. Mieux encore, il semble parfois les ignorer. C'est ainsi qu'un évêque, passé par la filière actuelle, a reçu deux fois en sa vie le pouvoir des Clefs. Ce pouvoir, en effet, lui est conféré au cours de son ordination à la prêtrise par des mots et des gestes significatifs. Mais que lisons-nous dans la deuxième partie de la Préface lue au cours de la Consécration ? Nous lisons : « Donnez-lui, Seigneur, les clefs du Royaume des Cieux. Que tout ce qu'il aura lié sur la terre soit lié dans le Ciel. Que tout ce qu'il aura délié sur la terre soit délié dans le Ciel. Que les péchés soient retenus à ceux à qui il les retiendra et remis à ceux à

(5) Cf. R. A., op. cit.

qui il les remettra. » C'est bien le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés qui est ici transmis. Le consacré est donc supposé par ce texte dépourvu du caractère presbytéral qu'on voudrait aujourd'hui déclarer indispensable ! Comment d'ailleurs le consécrateur exprime-t-il le caractère général de la cérémonie ? Parle-t-il de compléter la dignité d'un prêtre ? Fait-il quelque allusion aux ordinations antérieures ? Qu'on en juge, car l'Évêque consécrateur prie ainsi : « Soyez propice à nos supplications, Seigneur, inclinez sur votre serviteur ici présent le vase fécond de la grâce sacerdotale ». Dira-t-on qu'une cérémonie ainsi orientée suppose quelque demi-sacerdoce préalablement reçu ? Et nierait-on que la consécration épiscopale suffise à élever le laïque au degré supérieur, au sacerdoce divin que seul l'ordre sacré de l'Épiscopat recèle intégralement ? » (5)

Nous n'ajouterons que quelques mots à cette excellente étude.

Il est bien évident que le général qui sort d'une école militaire avec le grade d'officier (aspirant, sous-lieutenant), ne saurait être inapte, sous le fallacieux prétexte qu'il n'a pas, auparavant, été caporal, caporal-chef, sergent, sergent-chef, adjudant, adjudant-chef !

Et de même, il est non moins évident que le Christ n'a constitué que deux degrés pour ceux qui étaient destinés à perpétuer Son message :

1° — les 12 Apôtres, à qui il donne de nombreux pouvoirs : guérison, exorcisme, don des langues, etc... Et ce n'est qu'à eux qu'il confère le pouvoir de célébrer la Cène, en souvenir de lui, et aussi celui des « clés ».

2° — Les 72 Disciples, à qui il confère le pouvoir de guérir les malades, de chasser les Démons, de prêcher, et de baptiser, pouvoirs communs à eux et aux Apôtres. Mais il ne leur confère pas celui de célébrer la Cène, ni de perpétuer cette hiérarchie, privilège des Douze.

Par la suite, il semble évident que les *Diacres*, constitués par les Apôtres, ne sont que la perpétuation des soixante-douze *Disciples*. Et que les *Évêques* sont la perpétuation des *Apôtres*. Ceci est indiscutable. Mais alors, lorsque les Douze constituent des *évêques* dans les diverses villes destinées à devenir le siège des premières *Eglises* (Antioche, Ephèse, Alexandrie, etc...), ils ne les font pas passer d'abord par le diaconat ! L'exemple d'Évode, premier successeur de Pierre sur le siège d'Antioche, le démontre sans discussion possible. Et l'Église primitive ne connaît que deux degrés : *diacre*, *évêque*. De quel droit, dès lors, soutiendrait-on que les *évêques*, ces premiers évêques sacrés et désignés par les Douze, ne sont pas « réguliers » ?...

Poser le problème, c'est évidemment le résoudre.

Mais, de toutes façons, on l'a vu, ledit problème ne s'applique pas à Mgr Jean Bricaud, qui reçut à deux reprises le diaconat, le presbytérat, et l'épiscopat, d'abord de Mgr Giraud, puis de Mgr Mathew.

On s'est parfois étonné que Mgr Chevillon, successeur de Mgr Bricaud, n'ait pas été ordonné et consacré par lui. Nous allons, pour terminer, répondre à cette question.

1° — Mgr Chevillon, que nous avons connu et fréquenté de façon suivie de 1935 à 1939 (6), n'a jamais mis en doute la validité et la régularité de son prédécesseur.

(6) Nous donnions tous les deux des conférences au « Collège Initiatique Traditionnel », rue Washington, et il fut notre introducteur dans divers mouvements ésotériques, par la suite. C'est notamment sur son ordre formel, que Paul Laugénie nous conféra, en juin 1939, chez lui, place des Ternes, le premier degré du Martinisme en qualité d'Associé libre.

2°) — C'est parce qu'ils n'étaient pas en parfaite communion doctrinale et dogmatique que la consécration était impossible. La Tradition universelle de l'Eglise exige, en effet, pour que la transmission soit réelle et efficiente, que le Consécrateur et le Consacré soient en parfaite et totale synchronisation spirituelle.

3°) — Mgr Bricaud mourut rapidement de maladie. Rien n'avait été prévu quant à sa succession. Et son ami Constant Chevillon ne songeait nullement alors à celle-ci. Sa formation religieuse était, à ce moment, plus proche du catholicisme romain que du gnosticisme origénien.

Ce n'est que mis en présence de ses responsabilités qu'il alla se faire ordonner et consacrer, on l'a vu, par Mgr Giraud.

4°) — Ce dernier, par son acceptation inconditionnelle, confirmait déjà implicitement sa bienveillance à l'égard de l'Eglise Gnostique.

II. — L'ŒUVRE

Le successeur direct de Mgr Bricaud fut, de son vivant, Mgr Victor Blanchard, qu'il consacra le 5 mai 1918, selon le pontifical vieux-catholique, utilisé alors comme pontifical par l'Eglise Gnostique.

Voici la Charte de Consécration de Mgr Blanchard :

« Eglise Gnostique Universelle.

« Nous, Jean II, Souverain Patriarche de l'Eglise Gnostique Universelle, avons, le 5 mai 1918, élevé et consacré à l'Episcopat gnostique, pour Paris, le Frère Victor Blanchard.

« Nous demandons à tous nos Evêques, Prêtres, Diacres, et à tous les Frères de nos diverses Fraternités, de reconnaître les Pouvoirs, qui lui ont été accordés par notre Sainte Eglise.

« Fait à Paris, le 5 mai 1918,

Signé : Jean II (Sceau). »

Quelques années avant sa mort, Mgr Blanchard avait consacré plusieurs évêques gnostiques, lesquels ne fondèrent pas d'églises, (contrairement à l'usage !), et se contentèrent de vivre en solitaires la vie sacerdotale.

Parmi ces évêques, l'un d'eux devait assurer providentiellement et sans le prévoir, la survie directe de la filiation apostolique de l'Eglise Gnostique. Voici la copie de sa propre Charte de Consécration :

« Eglise Gnostique Universelle.

« Nous, Victor Blanchard, par la Grâce de Dieu Evêque de l'Eglise Gnostique Universelle, consacré le 5 mai 1918 par Monseigneur Jean Bricaud (Jean II), certifions qu'après avoir conféré au Frère Roger M... le Diaconat et la Prêtrise, nous l'avons élevé et consacré à l'Episcopat dans l'Eglise Gnostique Universelle, le sept janvier mil neuf cent quarante-cinq.

« Nous certifions qu'il a été procédé à ces Ordinations et à cette Consécration selon le Rituel prescrit par le Pontifical de l'Eglise Gnostique Universelle.

« Paris, le sept janvier mil neuf cent quarante-cinq,

Signé : + Victor Blanchard (T. Targelius).

Evêque de l'Eglise Gnostique Universelle (Sceau). »

Rappelons que le Pontifical de l'Eglise Gnostique Universelle n'était autre, à l'époque, que le Pontifical de l'Eglise Vieille Catholique.

Voici maintenant la suite de la succession de Mgr Julio. C'est Mgr Roger M..., dont nous avons relaté ci-dessus la Consécration, qui l'assura en consacrant le 10 juin 1946, Mgr. R..., évêque de Samarie, qui devait devenir par la suite le Patriarche de l'Eglise Gnostique sous le nom de Jean III.

Et voici la Charte de Consécration de cet évêque :

« Au nom de l'Essentiel, Existant par Soi, Dieu Tout-Puissant, Eternel, Amen.

« Nous Roger M..., in Ecclesia T Eon II, Evêque de l'Eglise Gnostique Universelle par la Grâce de Dieu, faisons savoir à tous par les présentes, qu'en les Fêtes de la Pentecôte 1946, les neuvième et dixième jours de Juin, après avoir conféré à notre cher Frère R..., le Diaconat et la Prêtrise, nous l'avons élevé et consacré à l'Episcopat de l'Eglise Gnostique Universelle, le tout selon les Rites du Pontifical Catholique Romain. Après lui avoir imposé les mains et consacré avec les saintes huiles, suivant la forme latine, nous lui avons confié le pouvoir de célébrer le Saint-Sacrifice, conférer les Sacrements, ordonner des Religieux et des Prêtres, consacrer les Eglises, Autels, Cimetières, etc... et d'accomplir ainsi toutes les fonctions sacerdotales et épiscopales.

« Donnée en Notre Chapelle de Paris, ce 15 juin 1946,

Signé : T Eon II (Sceau). »

Ici, il nous faut revenir de quelques années en arrière. A la mort de Mgr Bricaud, Mgr Giraud avait consacré le successeur de celui-ci, Mgr Constant Chevillon. Celui-ci devait être assassiné par la Milice du Gouvernement de Vichy, après un simulacre de perquisition (effectuée une première fois déjà en 1941 !), par plusieurs rafales de mitraillettes.

Son successeur fut Mgr Charles-Henry Dupont. Quelques années avant sa mort, Mgr Chevillon avait consacré un évêque, Mgr Fayolle. Et ce fut ce dernier qui consacra Mgr Dupont. Tous avaient à d'assez longs intervalles, depuis 1936, reçu les Ordres Mineurs, puis Majeurs, ainsi qu'en font foi les pièces d'archives que nous avons pu examiner. C'est ainsi que Mgr Dupont avait reçu les premiers le 31 juillet 1936, et n'avait été sacré évêque que le 15 avril 1948.

Avant sa mort, survenue le 1^{er} octobre 1960, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, en une magnifique lucidité d'esprit, il avait tenu, par une sorte de prescience, à assurer sa succession. Et voici l'émouvant document qu'il rédigea le 15 août 1960, en présence de trois témoins, hauts gradés du Martinisme, qu'il avait spécialement fait venir de Paris !

« Eglise Gnostique Universelle

Suprême Conseil du Haut-Synode

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, uni de cœur et d'esprit à toutes les Intelligences qui peuplent les Saints Eons, qui prient avec Nous, et Nous assistent. Amen +.

« Nous, T Charles-Henry, par la Grâce de Dieu Evêque gnostique et patriarche de l'Eglise Gnostique Universelle (Catholique Gnostique), Successeur légitime et régulier de Nos Seigneurs regrettés T Constant (Constant Chevillon), et T Jean II (Jean Bricaud), à tous ceux qui ces présentes liront, salut en la Gloire du Divin Plérôme.

« Considérant qu'il est de Notre devoir de perpétuer l'Eglise qui nous a été confiée, en désignant un Successeur en Notre charge apostolique,

« Considérant que ce choix et cette désignation n'ont jamais été effectués par Nous jusqu'à ce jour,

« Considérant qu'il existe parallèlement à Notre Eglise et à nos côtés une Eglise Gnostique de même souche apostolique et de même doctrine, que son Chef a été régulièrement investi de l'Office Patriarcal par les huit Evêques constitutifs de son Haut-Synode, qu'il a en outre reçu, et selon le vœu ultime de feu le regretté Monseigneur Giraud, (consécrateur de notre propre Fondateur et Patriarche initial : feu Monseigneur Bricaud), le Pallium prélevé à la Chaire de Saint Pierre, et conféré à feu Monseigneur Giraud par Monseigneur Vilatte ; que ces huit Evêques suffragants, Chefs des Eglises secondaires de France, Belgique, Italie, Portugal, Brésil, etc... sont réellement chefs de Communautés chrétiennes-gnostiques, et appartiennent, à des titres divers, aux Organisations initiatiques laïques dont Nos Eglises sont les cellulules spirituelles conductrices,

« Considérant en outre que le Chef de cette Eglise est actuellement le plus ancien Evêque Gnostique en activité, groupant une Hiérarchie et une Communauté réelles autour de lui,

« Nous désignons donc T R..., de son nom patriarcal T Jean III, Patriarche de l'Eglise Gnostique Apostolique, pour Notre Successeur, à charge pour lui de réaliser l'unité de nos deux Eglises, de perpétuer la succession apostolique gnostique, et de diffuser la doctrine traditionnelle de nos deux Eglises.

« Nous lui remettons l'Anneau Patriarcal de feu Monseigneur Bricaud, qui fut également l'Anneau de feu Monseigneur Chevillon, et le Nôtre, ainsi que le Sceau de Notre Eglise,

« Nous lui remettons les Archives de l'Eglise Gnostique Universelle et ses Rituels, actuellement en Notre possession.

« En foi de quoi, nous demandons à Nos Evêques, nos Prêtres et nos Clercs, de reconnaître Notre décision de ce jour pour bonne et valable, et prise en pleine conscience de Nos responsabilités et des intérêts de Notre Eglise, au mieux des intérêts communs.

« Donnée en Notre Chapelle de Coutances, ce lundi quinzisième jour d'Août, en la Fête de Notre-Dame, et l'an du Seigneur le mil neuf cent soixantième, et scellé de Notre Sceau :

« Signé : T Charles-Henry. »

(Sceau de l'Eglise Gnostique Universelle).

Effectivement, un an auparavant, le Haut-Synode de l'Eglise Gnostique Apostolique avait décidé, en 1959, de désigner comme Patriarche de cette Eglise T R..., qui décida alors de prendre le nom de Jean III, en hommage à feu Mgr Bricaud.

Et le dimanche 20 décembre 1959, en les Fêtes de la Saint-Jean d'Hiver, proches de la Nativité, le Haut-Synode se réunit à Paris. Après lecture des mandats de représentation de certains évêques étrangers et par trop lointains, lecture de la Bulle du Haut-Synode relatant l'élection unanime de l'intéressé par ses pairs, (et à son insu), en septembre 1958, la Liturgie Gnostique, (inspirée de celle dite de Saint-Jacques), fut célébrée par T Andreas, assisté de T Rudiger, en présence des Evêques de France, Italie, Belgique, de tout le Synode d'Ile-de-France, et des représentants des Ordres Martinistes réguliers.

Après la prestation du serment patriarcal par l'Elu, T. Charles lui conféra alors le Pallium patriarcal, légué par Mgr Giraud, et destiné à être remis,

« lorsque les temps seraient venus, à celui qui prendrait la direction de l'Eglise Gnostique » ; selon des conditions précises, recueillies par T. Charles avant la mort de Mgr Giraud, de sa bouche même.

Enfin, un splendide Anneau d'Or, portant gravé sur sa table le Sceau du nouveau Patriarche et la devise de l'Eglise Gnostique Apostolique, offert par tous les Evêques de celle-ci, fut remis à l'Elu. Il était demeuré pendant toute la Messe ainsi que le Pallium, à côté du Corporal, sur l'Autel. Et comme le Pallium, il fut « touché » des Saintes Espèces à l'instant de la Consécration. Cet Anneau porte le Sceau de l'Eglise Gnostique Apostolique : la Vierge, assise sur la Cathédre Céleste, portant sur ses genoux l'Enfant, tenant en ses mains le Lys mystique et le Rameau de Jessé, et dont l'exergue en double ogive porte la devise de la Vierge de Saint-Wandrille : « Ego Mater pulchra dilectionis, a negotio perambulante in Tenebris... » Soit : « Je suis la Mère de toutes grâces, Celle qui veille les pèlerins dans la Nuit... »

Le Pallium légué par Mgr Giraud, lui avait été conféré par Mgr Vilatte, lequel l'avait reçu de l'Eglise Jacobite, à Ceylan. Il était donc pris, selon la formule, « à la chaire de Saint Pierre ».

Enfin, un petit reliquaire, contenant un fragment de la vraie Croix, (authentifié par un Evêché de France comme conforme à ceux reconnus comme tels par la Sacrée Congrégation des Rites), fut offert au nouvel Elu pour être associé à son tau pectoral, par T Andreas.

On le voit, par tout cet enchaînement de faits, la succession et la continuation de l'œuvre de l'Abbé Julio a été menée à bien jusqu'à notre époque.

Partie de la volonté et du courage d'un seul homme, animé d'un enthousiasme et d'une foi aussi sincère que réelle, ce que l'Abbé Julio nommait l'« étincelle » est devenu un grand feu.

Cette modeste église, qui faisait rire les hautes autorités hiérarchiques d'alors qui prétendaient le faire taire, cette église est devenue l'Eglise du Martinisme tout entier, et par le monde entier.

C'est à elle que les disciples du « Philosophe Inconnu », Louis-Claude de Saint-Martin, et de Don Martínez de Pascualis, s'adressent pour leur vie sacramentelle. Du berceau à la tombe, elle accompagne tous ceux qui cherchent l'esprit du Divin Message et non la lettre. C'est à elle qu'il incombe de maintenir la tradition chrétienne essentielle dans certain milieu où elle peut facilement être déformée : kabbalistes, occultistes, francs-maçons, etc...

Eglise secrète, peut-être une des églises de la Fin des Temps, mises en réserve pour les jours de l'ultime épreuve, elle justifiera probablement en cela les paroles de l'Apôtre :

« Et j'appellerai Mon Peuple ceux qui n'étaient point Mon Peuple, et Je nommerai Ma Bien-Aimée, celle que Je n'avais pas aimée... »

(Paul : Epître aux Romains, IX, 25)

CALENDRIER DE LA VIE ET DES ÉCRITS

de Louis-Claude de SAINT-MARTIN

par Robert AMADOU

DIPLOMES DE DROIT (1)

A la fin de sa deuxième année de droit, S.M. subit avec succès les épreuves du baccalauréat en droit canonique.

A la fin de sa troisième année, il obtint le grade de licencié en droit canonique.

Sur ces deux examens, nombreux détails, qui nous permettront un exposé complet, dans les archives de la Faculté de droit (Cf. pour le baccalauréat, les registres A.N. MM 1105, p. 421 et 425; MM 1124, p. 492; MM 1134, p. 505; MM 1165, p. 164. Pour la licence, les registres A.N. MM 1105, p. 449; MM 1124, p. 511; MM 1134, p. 524; MM 1165, p. 195.)

Le registre consacré aux examens de doctorat, 1699-1791 (A.N. MM 1110) ne mentionne pas S.M. qui ne dépassa jamais le grade de licencié.

N.B. — Plusieurs auteurs ont écrit que S.M. avait étudié le droit à Orléans. C'est une erreur pure et simple, dont je vois la source dans une conjecture erronée de Jacques Matter (*Saint-Martin, le Philosophe-Inconnu*, Paris, Didier et Cie, 1862, p. 3).

AVOCAT EN PARLEMENT

Date de la prestation de serment à Paris inconnue; probablement, selon l'usage, à la rentrée du Parlement qui suivit la collation du grade de licencié, soit à l'automne 1762; certainement avant le 10 mai 1763, car l'acte de mariage de la sœur de S.M., à cette date (A.M. Amboise, série GG 22; anciennes archives paroissiales N.-D.-des-Grèves et St-Florentin) lui reconnaît le titre « avocat en parlement ».

AVOCAT DU ROI AU BAILLIAGE DE TOURS

La Mardelle, procureur du Roi au présidial de Tours (P. 176), engage le père de S.M. à faire entrer celui-ci dans la magistrature (P. 176, 181, 207).

S.M. obtient bientôt l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial de Tours.

(1) Voir le début du *Calendrier* dans *l'Initiation*, octobre-décembre, 1963, pp. 152-161.

DISPENSE D'ÂGE

Cf. *Lettre de dispense d'âge à l'effet d'être reçu en l'office d'avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Tours, en faveur du sieur Louis-Claude de Saint-Martin*, donnée à Versailles le 14 mars 1764; enregistrée le 3 avril 1764. Une copie de cette pièce est conservée dans le registre du Parlement de Paris (A.N. registre X¹A 8775, 253 r^o à 254 v^o), d'où nous tirons la précision suivante.

Comme S.M. n'est âgé que de « vingt-un ans, un mois et quinze jours, suivant son extrait baptistaire du 19 janvier 1743 », il lui est accordé « dispense de trois ans, dix mois et quinze jours qui lui manquent de l'âge de vingt-cinq années accomplies requises » pour occuper l'office sollicité. PROVISION D'OFFICE

Des lettres patentes qui nommèrent S.M. à l'office d'avocat du Roi au bailliage de Tours, l'original est perdu; il en reste trois copies : 1) la copie enregistrée au contrôle (A.N. **VI 421); 2) la copie enregistrée au Bureau des finances de la généralité de Tours (Registre 1758-1770; A.D. Indre-et-Loire, C 443 ff. 17 r^o et 17 v^o, ou pp. 35-36 de la numérotation moderne); 3) le texte enregistré par le Parlement de Paris (A.N. XI^A 8775, ff. 315 v^o à 317 v^o). C'est ce dernier texte que nous reproduisons ci-après dans son intégralité (orthographe et ponctuation modernisées). Les deux autres copies ne présentent par rapport à celle-ci que des variantes insignifiantes; sauf que le texte du contrôle porte le compte financier de la provision et que le texte de Tours comprend des mentions finales supplémentaires. Nous transcrivons à la suite ce compte et ces mentions.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour la pleine et entière confiance que nous avons en la personne de notre cher et bien aimé le sieur Louis-Claude de Saint-Martin, avocat en Parlement, et en ses sens, suffisance, probité, capacité, expérience, fidélité et affection à notre service, nous lui avons, pour ces causes et autres considérations, donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, l'office de notre conseiller avocat pour nous au bailliage et siège présidial de Tours, que tenait et exerçait défunt le sieur René Estevou, dernier possesseur, et vacant par son décès en nos revenus casuels, où ledit Saint-Martin en a payé la finance suivant la quittance du sieur Bertin, trésorier d'iceux, dont copie collationnée est ci-avec d'autres pièces attachée sous le contre-scel de notre chancellerie; pour ledit office avoir, tenir et dorénavant exercer et jouir et user par ledit sieur de Saint-Martin, casuellement, conformément à notre déclaration du 9 août 1722, et aux honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, prééminences, rang, séance, gages, exercices, facultés et autres droits, attributions, fruits, profits, revenus et émoluments audit office appartenant et y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir [ledit sieur Estevou, et qu'en jouissent ou doivent jouir] (1) les autres pourvus de pareils offices, à condition toutefois que ledit sieur de

(1) Le membre de phrase imprimé entre crochets droits a été omis par l'erreur du copiste. Nous l'avons suppléé d'après les deux autres copies de l'acte référées plus haut.

Saint-Martin ait atteint l'âge de vingt-un ans, un mois et quinze jours suivant son extrait baptistaire du 19 janvier 1743 dûment légalisé, et qu'il n'ait dans le nombre des officiers dudit siège aucun parent ni allié aux degrés prohibés par nos réglemens, ainsi qu'il nous l'est justifié par le certificat ci-avec ledit extrait baptistaire pareillement attaché sous notre dit contre-scel, à peine de perte dudit office, nullité des présentes et de sa réception. Et, quant à ce qui manque audit sieur de Saint-Martin de l'âge de vingt-cinq années accomplies requis par nos ordonnances, nous l'en avons relevé et dispensé par nos lettres d'aujourd'hui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris que leur étant apparu de bonne vie et mœurs, âge susdit de vingt-cinq ans, un mois et quinze jours, conversation et religion catholique, apostolique et romaine dudit sieur de Saint-Martin, et ayant pris de lui le serment accoutumé, ils le reçoivent, mettent et instituent de par nous en possession dudit office et l'en fassent jouir et user, ensemble des honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, prééminences, rang, séance, gages, exercices, facultés et autres droits, attributions, fruits, profits, revenus et émoluments susdits pleinement et paisiblement, et lui fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchant et concernant ledit office. Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers les présidents trésoriers de France et généraux de nos finances à Tours que par les trésoriers receveurs payeurs et autres comptables qu'il appartiendra et des fonds à ce destinés, ils fassent payer et délivrer comptant audit sieur de Saint-Martin dorénavant par chacun an, aux termes et en la manière accoutumée, les gages et droits audit office appartenant, à commencer du jour et date de sa réception, de laquelle rapportant copie collationnée ainsi que des présentes dûment collationnées pour une fois seulement avec quittance de lui sur ce suffisantes, nous voulons lesdits gages et droits être passés et alloués en la dépense des comptes desdits trésoriers receveurs payeurs et autres comptables qui en auront fait le paiement, par nos amés et féaux conseillers les gens de nos Comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. En témoin de quoi, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Paris le quatorzième jour de mars, l'an de grâce 1764, et de notre règne le quarante-neuvième. Par le Roi : Tinet. Enregistré au contrôle le quatorzième jour de mars 1764. Signé : Chiquet. Déposé aux Minutes le quatorzième jour de mars 1764. Signé : Pommyer. Et scellées du grand sceau de cire jaune.

Ledit Louis-Claude de Saint-Martin, dénommé ès présentes lettres, a été reçu en l'état et office y mentionné, fait le serment accoutumé et juré fidélité au Roi, suivant l'arrêt de ce jour à Paris en Parlement, le 13 avril 1764. Signé : Dufranc. Collation faite. Signé : Dufranc.

En tête de la copie enregistrée au contrôle (cf. *supra*, copie n° 1), figure le compte suivant qu'il est intéressant de reproduire :

Vacant	880
Marc d'or	270
Sceau	45
Hon. id.	25

A la fin du texte transcrit sur le registre du Bureau des finances de la généralité de Tours, on lit les précisions supplémentaires qui suivent :

En conséquence de l'ordonnance du bailliage de Tours du dix mai 1764, les présentes lettres de provision ont été de par moi, greffier audit siège sous-signé, registrées sur le registre des remembrances du greffe dudit siège. Signé : Jacques Dubout. Registrées, où le procureur du Roi pour jouir par le pourvu dudit office des gages et droits attribués ce 16 août 1764. (A.D. Indre-et-Loire, C. 443, f. 17 v° de l'ancienne pagination, f. 36 de la numérotation moderne).

RÉCEPTION A TOURS

La date exacte m'est encore inconnue; mais certainement à la rentrée judiciaire de 1764 (cf. *infra*). Le père est présent, à l'insu de S.M., qui verse des larmes « plein son chapeau » (P. 207).

CARRIÈRE JUDICIAIRE

Durée : six mois (P. 207) : de l'automne 1764 au mois d'avril 1765 (cf. *infra*). S.M. y éprouve une « effroyable angoisse » (P. 207); tente par deux fois de se suicider (*ibid*); démissionne (cf. *infra*).

DÉMISSION DE LA MAGISTRATURE

Aucune trace de la lettre de démission de S.M. n'a pu encore être décelée. La date exacte en est donc inconnue; mais elle peut être déterminée avec une bonne approximation.

S.M. écrit lui-même qu'il a été magistrat pendant « six mois » (P. 207) et qu'il a quitté la robe « pour n'avoir pas l'embarras et la honte de paraître en robin devant le régiment de Chartres qui venait en garnison à Tours. » (P. 181). Or, le Chartres-Infanterie est arrivé en garnison à Tours au mois d'avril 1765 (cf. Roussel, *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, Paris, Guillyn, 1767 - Chartres, p. 55). C'est donc en avril 1765 que S.M. a démissionné de l'office d'avocat du Roi, après « six mois » d'exercice, c'est-à-dire depuis la rentrée judiciaire de l'automne 1764.

BREVET D'OFFICIER

Grâce au duc de Choiseul (cf., par ex., P. 82, 706, et la lettre de Willermoz à Turkheim, *ap. VR. I*, 135), S.M. obtient un brevet de sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Foix, en date du 26 juillet 1765 (cf. *infra*).

Pour rejoindre son poste, il gagne Bordeaux par Poitiers (P. 101).

CARRIÈRE MILITAIRE

Sur la carrière militaire de S.M. dont les étapes s'échelonnent de 1765 à 1771, une vue d'ensemble s'impose d'abord.

Garnisons du Foix-Infanterie (1765-1771) :

En juillet 1765, le régiment, qui était à Saint-Domingue depuis 1760, rentre en France, à Bordeaux (Château-Trompette) et Blaye. Nantes (novembre 1766); Port-Louis, Lorient et Belle-Isle (septembre 1767); Rochefort (mai 1769); Longwy (novembre 1769); Saint-Omer (décembre 1770); Lille et Aire (janvier 1771). Cf. Louis Susane, *Histoire de l'ancienne*

infanterie française, Paris, J. Corréard, 1853, t. VII, pp. 139-150; Lieutenant Pitot, *Historique du 83^e régiment d'infanterie*, s.d. [1890], ms déposé aux archives de Vincennes, p. 9.

Uniforme du Foix-Infanterie (1765-1771) :

a) En 1765 et 1766 : « *Habit, parements, collet, veste et culotte blancs, revers verts; la poche en long garnie de neuf boutons en patte d'oie; trois sur la manche, quatre petits au revers et quatre gros au-dessous; boutons jaunes et plats, avec le n^o 72; chapeau bordé d'or.* » (Roussel, *Etat militaire de France pour l'année 1765*, Paris, Guillyn, s.d., p. 216. L'*Etat* pour 1766 ne comprend pas de changements.)

b) En 1767 : « [...] *trois sur la manche, six petits au revers et trois gros au-dessous; boutons jaunes et plats, avec le n^o 72; chapeau bordé d'argent.* » (Roussel, *Etat militaire de France pour l'année 1767*, Paris, Guillyn, 1767, p. 242.)

c) 1768-1771 : « [...] *en pattes d'oies; le dessous de la manche et du parement fermé par six petits boutons, six petits au revers et trois gros au-dessous; boutons jaunes n^o 72; chapeau bordé de galon blanc.* » (Roussel, *Etat militaire de France pour l'année 1768*, Paris, Guillyn, 1768, p. 256. L'*Etat...* pour 1769, 1770, 1771 ne comprend aucune modification.)

Etat des services de S.M.

Les articles du contrôle des officiers de Foix consacrés à S.M. ont été publiés en partie par VR (I, p. 179) et Pierre Mariel (« Louis-Claude de Saint-Martin, officier du régiment de Foix », *L'Initiation*, juillet-septembre 1961, p. 98). L'édition intégrale de ces textes paraît nécessaire. La voici :

Au chapitre des sous-lieutenants : « [Date des lettres :] 26 juillet 1765. *De St-Martin (Louis, Claude), né à Amboise le 18 janvier 1743. Sous-lieutenant de grenadiers du 26 juillet 1765; passé à une autre sous-lieutenance le 18 octobre suivant. Passé à une lieutenance le 23 juillet 1769. [Dans la colonne des observations :] 1765. Excellent sujet à tous égards. 67. Idem. 68. Idem.* » (Archives Service historique de l'Armée. Château de Vincennes, registre Yb 198, f. 51 r^o).

Au chapitre des lieutenants : « [Date des lettres :] 23 juillet 1769. *St-Martin (Louis, Claude de), né à Amboise le 18 janvier 1743. Sous-lieutenant de grenadiers du 26 juillet 1765, passé à une autre sous-lieutenance le 18 octobre suivant; lieutenant le 23 juillet 1769. A abandonné le... 1771. [Dans la colonne observations :] 1769. Très bon sujet. 70. Idem.* » (*Ibid.*, f. 44 v^o).

N.B. — Un double de ces contrôles, moins les observations, est conservé dans le même dépôt, carton XB 92.

Ces deux articles doivent être complétés par la note du marquis de Lugeac, lors de son inspection du mois de juillet 1770 : « *Compagnie des fusiliers de Bayeux. [Lieutenant :] M. de St-Martin. Homme de condition. Très joli sujet à tous égards. A beaucoup de sagesse.* » (Arch. Service Hist. de l'Armée, carton XB 92.)

COUP D'ŒIL SUR LA CARRIÈRE MAÇONNIQUE

La carrière maçonnique de S.M. s'étend sur plus de vingt ans, jusqu'en 1790. Ses étapes seront enregistrées au fil du calendrier. Ici, nous en prendrons une vue générale.

S.M. a été franc-maçon, affilié à deux régimes différents, mais dont le deuxième a conservé, dans une certaine mesure, l'héritage du premier : 1) l'*Ordre des Chevaliers Maçons Elus Coens de l'Univers*, fondé par Martin de Pasqually, probablement vers 1754, et au plus tard en 1760. Cf. *infra*. dit couramment « Ordre des Elus Coens », ou même « Ordre des Coens »; 2) *Le Rite écossais rectifié*, issu, au Couvent de Wilhemsbad (1782), par métamorphose, de la « Stricte Observance Templière ». Cf. *infra*.

Puis, S.M. sollicita son admission dans la XII^e classe des Philalèthes (1782); mais il n'appartint jamais à ce régime. Cf. *infra*.

Enfin, une énigme : S.M. a-t-il appartenu au régime français? Comme elle se pose chronologiquement la première, nous en traiterons d'abord,

(à suivre)

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN

PENSÉES SUR L'ÉCRITURE SAINTE

*mises à jour et publiées pour
la première fois par Robert AMADOU*

L'Initiation poursuit ci-après la publication du nouveau texte inédit du *Philosophe Inconnu*, dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs. Les pensées précédentes ont été imprimées dans les fascicules de janvier-Mars 1963 (pp. 19-27) et d'octobre-décembre 1963 (pp. 165-172).

Rappelons que nous accueillerons avec gratitude les réflexions spirituelles que la lecture des *Pensées sur l'Écriture Sainte* aurait provoquées chez ceux qui les ont méditées.

33. Triple miséricorde de Dieu

Job, 33 : 29, 30. Or, Dieu a fait toutes ces choses trois fois en chacun, pour rappeler les âmes de la corruption, pour les éclairer de la lumière des vivants.

Cela nous peint les trois degrés de purification par lesquels nous devons passer, en raison des trois principes qui nous composent. Cela nous peint aussi les trois épreuves qui sont les moyens de cette purification. J.-C. nous les a représentées en nature par les trois tentations : celle du corps, celle de l'âme, celle de l'esprit.

Elihu, *l'interlocuteur*, a pour but les miséricordes du Seigneur, qu'il prétend nous être présentées trois fois. Ainsi, lors même qu'on a résisté deux fois à cette miséricorde, on n'est pas encore sans espérance. Mais si l'on est assez malheureux pour résister à la troisième, quelle peut être la ressource ?

Je suis étonné de trouver une pareille instruction dans la bouche d'Elihu, qui passe pour être l'agent même des tribulations de Job. Job s'était reconnu sujet du Seigneur ; il avait accepté avec soumission les plaies qui lui étaient envoyées (2 : 7). Mais ses trois amis n'ont pas plutôt approché de lui, auprès de qui ils passent sept jours en silence, qu'il commence à maudire sa naissance (3 : 3, etc.). Ils lui soufflèrent leur mauvais intellect et voulurent lui persuader qu'il était coupable, afin de le troubler davantage en joignant ses remords à ses douleurs.

34. Géographie historique de la Judée

Deutéronome, 2 : 10. Les Émins (Les géants qui étaient venus de l'union des enfants de Dieu avec les filles des hommes (*Génèse, 6 : 4*) avaient été

détruits par le déluge. Comment s'en trouva-t-il donc depuis ? Peut-être les mêmes crimes furent-ils répétés. Mais il faut cependant qu'il y ait eu quelque différence. Car les premiers crimes entraînèrent la destruction de tout ce qui existait sur la terre ; les seconds n'ont entraîné que l'expulsion des criminels hors de leur pays. Ce second crime ne fut peut-être qu'une jonction de ces mêmes mauvais esprits avec les hommes, par la pensée, la volonté et l'action de leur âme. Ils n'avaient été que précipités dans l'abîme et ils ont pu quelquefois en sortir. Ils furent chassés par les Moabites, enfants de Lot ; les géants ou Zamzummins, par les Ammonites ; les Horiens du pays de Séhir, par les enfants d'Esau ; les Hévéens depuis Haterim jusqu'à Gaza, par les Cappadociens. Amos (9 : 7) fait venir les Palestins de la Cappadoce, et les Syriens de Cyrène. (Procope et Flavius Josèphe nous parlent d'une colonne trouvée en Mauritanie et où les habitants avaient écrit qu'ils étaient les anciens habitants de la Judée chassés par le brigand Josué.)

35. Les arbres. Chêne. Figuier

Il fallait que le chêne fût en grande vénération, puisqu'il y en avait un jusque dans le sanctuaire (*Josué, 24 : 26*). ALH, qui est le nom qu'il porte est un nom de force et de puissance divine. (Même chapitre, verset 27). La pierre que Josué mit sous le chêne devait servir de témoignage qu'elle avait entendu toutes les paroles que le Seigneur avait dites, de peur que le peuple en vint un jour à les nier. Comment prendre à la lettre un pareil passage ? ABB, passé le mot *Pierre*, n'en offre guère d'autres qui présentent un sens satisfaisant. En étendant les rapports et les correspondances, on trouverait que ABB pourrait dire : *filz du père* ; et alors rien de profond et de vrai comme ce passage. Mais il faut se défier de cette marche où l'on n'atteint rien que par la décomposition des mots.

Quant au figuier dont il est tant parlé dans l'Écriture, la plupart des occasions où l'on en parle tient à l'usage considérable qu'on fait de cet arbre-là dans l'Orient, et à l'habitude où l'on est de se tenir sous ses larges feuilles pour se préserver de la chaleur. Ainsi la réponse de J.-C. à Nathanaël (*Jean, 1 : 48*) devient fort simple. Quant aux arbres en général, leur propriété est de purifier l'air par les évaporations déphlogistiquées qu'ils répandent. Voilà pourquoi ils rendent saine l'habitation des hommes, et pourquoi c'est la substance qui a été choisie pour adoucir les eaux amères (*Exode, 15 : 25*). « Il y a quelque autre chose à savoir sur la propriété des arbres. »

Si l'on y joint le passage de *Marc, 8 : 24* ; *Je vois marcher des hommes qui me paraissent comme des arbres* ; si l'on y joint ce que voient quelques crisiaques, il n'y aurait plus rien d'étonnant au respect des peuples et de certaines religions pour les forêts, parce que, si primitivement ils ont eu des manifestations sous la forme d'arbres, les arbres ont dû devenir pour eux des objets de vénération.

36. Avantage du sacrifice et de la prière

Adam ne fit qu'une œuvre de puissance en donant les noms à tous les animaux (*Génèse, 2 : 19*). Noé fit une œuvre d'amour et de respect pour Dieu en lui dressant un autel après le déluge (8 : 20). Aussi la gloire d'Adam

ne préserva pas la postérité ni tous les autres êtres de la colère du Seigneur, quand ils se furent rendus coupables, au lieu que la piété de Noé fut cause que Dieu promit de ne plus répandre sa malédiction sur la terre (21). Il promet au verset suivant, que, tant que la terre durera, la semence et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, la nuit et le jour ne cesseront point de s'entresuivre.

C'est là ce qui fera la tranquillité des peuples à la fin du monde. Ils seront comme au temps du déluge, ils se marieront, ils planteront, ils sèmeront (*Matth.*, 24 : 38). « Eh ! comment ne se conduiraient-ils pas ainsi depuis cette promesse faite à Noé, puisqu'avant qu'elle eût été déclarée, ils ne se conduisaient pas autrement ? »

37. Opération d'Adam sur les animaux (1)

38. Ecclésiastique

Le chap. 24 et le chap. 28 sont autant d'esquisses de l'Evangile pour la douceur, la charité et le pardon des injures.

39. Idolâtrie

Si l'on en veut voir la source positive, il faut lire *Ezéchiel*, 23 : 14-21. Les hommes peints sur la muraille ; les ambassadeurs envoyés à Babylone ; les enfants de Babylone venus vers Aholiba qui est Jérusalem ; leur alliance, leur adultère, répétitions des crimes de l'Egypte, etc.

40. Progression des voies divines

Jérémie, 10 : 24. *Châtiez-moi, Seigneur, mais que ce soit dans votre justice et non dans votre fureur, de peur que vous ne me réduisiez au néant.* « *Ps.*, 58 : 28. *Oppone iniquitatem super iniquitatem eorum, et non intrent in justitiam tuam.* Cela offre une image terrible et, en même temps, nous fait voir que c'est une grâce que d'entrer même sous la justice de Dieu.

Dieu a deux voies pour punir : la première est la justice ; la dernière est la fureur. C'est cette colère dont il est parlé dans mille endroits de l'Écriture. Il a aussi deux voies pour bien traiter : l'une est la miséricorde ; l'autre est l'amour. Si Dieu est si terrible dans sa justice, que ne doit-il pas être dans sa fureur ? Sa fureur est pour les réprouvés ; sa justice pour les coupables qui n'ont pas épuisé toutes les sources de ses bienfaits et qui sont susceptibles de retour. Au contraire, si Dieu est si doux dans sa miséricorde, que doit-il être dans son amour ? Sa miséricorde est pour ceux dont il veut bien oublier les fautes ; son amour pour ceux en qui même il les épargne et les prévient. Tels sont ceux qu'il a choisis dès le sein de leur mère.

Il y a une grande différence entre les sacrifices et l'administration de la justice humaine, soit civile et criminelle ou soit simplement sociale, et entre

(1) Le texte de cette pensée a été publiée pour la première fois dans *l'Initiation* juil.-déc. 1958, pp. 90-91.

les sacrifices et l'administration de la justice divine. Les hommes exigent toujours plus que la mesure ; Dieu exige toujours moins. « Mais il y a aussi une grande différence entre la manière dont se conduit la justice des hommes, et celle dont se conduit la justice de Dieu. Les hommes commencent par être choqués des fautes et par les punir, et ils finissent par les oublier. La justice de Dieu au contraire commence par temporiser, par oublier nos fautes, en quelque sorte, mais elle finit par s'en souvenir. »

Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Ps. 142 : 2.

41. Supplice des réprouvés

Jérémie, 16 : 3. *Ejiciam vos de terra hac in terram quam ignoratis vos et patres vestri; et servietis ibi diis alienis die ac nocte qui non dabunt vobis requiem.*

Rien n'est dur comme le service qu'exige notre ennemi de ses adhérents. Voyez sur la terre la dureté des princes despotes envers leurs sujets et leurs esclaves. Ce ne sera encore rien en comparaison de ce qui se passe entre les êtres vifs habitant le royaume de l'iniquité.

42. Caractère prophétique

Lisez *Jérémie*, 20 : 7-18. Quel feu, quelles transitions, quelles foules d'idées et de sentiments qui se pressent les uns et les autres, quelle rapidité d'impressions qui se succèdent ou se combattent ! C'est du désespoir, c'est de la charité pour son peuple, c'est de l'amour et des cantiques de louange, c'est l'ennui d'être né et que le sein de sa mère ne lui ait pas servi de sépulcre. Nos poètes seraient plus méthodiques, parce que ce sont eux qui se commandent leur enthousiasme. Mais aussi comme ils sont froids, comme ils sont faux, comme ils nous tuent au lieu de ces traits de vie que l'esprit vrai des prophètes fait passer en nous.

43. Samson

Juges, 13-16. Ce qu'il y a de remarquable dans son histoire, ce sont les ordres donnés à sa mère par l'ange, afin que sa conception fut pure ; c'est l'injustice de son beau-père qui donne sa fille à un autre, après que Samson l'avait épousée ; c'est la corruption de ses mœurs qui, malgré son union avec l'esprit, lui permettait d'aller dans les mauvais lieux ; c'est l'empire que Dalila prend sur lui, après plusieurs tentatives inutiles, et s'attachant à lui pendant plusieurs jours jusqu'à faire tomber son âme en défaillance et la laisser jusqu'à la mort ; c'est la force inhérente dans ses cheveux et provenant de son caractère de Nazaréen ; c'est l'ignorance où il était que le Seigneur s'était retiré de lui et qu'il ne connut que par l'expérience.

44. Paul à Timothée

I, 6 : 16. Qui seul possède l'immortalité. Il faut qu'il y en ait de deux caractères ; et les lois des racines essentielles et de leur puissance essentielle expliquent cela très clairement (10 : 4).

II, 4 ; 20. *J'ai laissé Trophime malade à Milet.* Cela prouve que les apôtres ne guérissaient pas toujours. Ce n'est pas qu'ils n'en eussent la puissance, Mais, ils n'avaient pas toujours la permission de l'employer.

45. Tobie

« Il fut ramené de Babylone à Jérusalem avec les captifs à qui Cyrus rendit la liberté. Car Zacharie, 6 : 10, dit : *Recevez ce que vous donnera Héldaï, Tobie et Jédahia qui reviennent du lieu où ils étaient captifs* ».

3 : 7. Sara, fille de Raguel, demeurant dans la ville de Ragès, au pays des Mèdes, etc.

4 : 21. Tobie père dit à son fils qu'il a donné dix talents à Gabaël dans la ville de Ragès, au pays des Mèdes.

Tobie et l'ange, se mettant en route, demeurant la première nuit dans un lieu proche du Tigre (6 : 1).

L'ange le fait loger chez Raguel, l'un de ses proches qui a une fille nommée Sara (6 : 10).

9 : 3. Tobie engage son conducteur à aller trouver Gabaël en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, pour y toucher les dix talents.

11 : 1. Tobie se mettant en route pour retourner chez son père arrive le onzième jour à Charan.

11 : 3. Là, il se sépare de ses équipages et va devant, seul avec l'ange.

11 : 18. Sara, sa femme, n'arrive que sept jours après lui.

Il y a sûrement erreur de lieu. Si Gabaël et Raguel demeuraient à Ragès, pays des Mèdes, selon 3 : 7 et 4 : 21, il était inutile d'envoyer l'ange de chez Raguel chez Gabaël à Ragès, au pays des Mèdes (9 : 3). S'il n'a fallu qu'un jour pour aller de Ninive chez Raguel (6 : 1 et 6 : 10), comment a-t-il fallu d'abord onze jours pour revenir de là jusqu'à Charan (11 : 1) ; et puis le temps de Charan à Ninive ? « On peut sauver la première difficulté en disant que le texte ne dit point qu'après avoir tiré le poisson hors du Tigre, Tobie n'ait pu marcher encore plusieurs jours jusqu'à Ragès. Mais il est impossible de sauver la seconde difficulté, celle de la distance qu'il y avait entre Raguel et Gabaël, pendant qu'ils demeuraient tous deux dans la même ville. »

46. Apparition du Messie

Luc, 24 : 34. Les disciples assemblés disaient que le Seigneur était vraiment ressuscité et qu'il était apparu à Simon.

Paul (I Cor., 15 : 5) dit qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze apôtres. Ce sont les seuls témoignages de l'Écriture que saint Pierre ait été le premier homme qui ait vu le Christ ressuscité. Les disciples le tenaient sans doute de cet apôtre.

47. Utilité de l'Écriture sainte

Saint Matthieu et tous les apôtres semblent ne marcher qu'à la lumière de l'Écriture Ste. Ils ne cessent de la citer pour montrer que J.C. en était l'accomplissement, J.C. lui-même dans ses trois tentations ne se défend contre le démon que par trois passages de l'Écriture. L'un : *Non in solo pane vivit homo* (Deuter., 8 : 3) ; le deuxième : *Non tentabis Deum tuum* (Deuter., 6 - 16). Le troisième : *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies*, ne se trouve pas dans le Pentateuque, mais *Dominum Deum tuum timebis* s'y trouve (Deuter., 6-13). « Les Juifs se servaient aussi de l'Écriture contre lui. Ils lui disaient (Jean, 6 - 31) : *Nos pères ont mangé la manne dans le désert selon ce qui est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel.* Mais J.-C. dans les versets suivants leur donne le vrai sens de ce passage d'Esdras (II, 9 : 15) : *Vous leur avez aussi donné un pain du ciel, lorsqu'ils étaient pressés de la faim.*

48. Règne de mille ans

Apoc., 20 : 2. L'ancien serpent, le dragon, Satan est enchaîné pour mille ans. J.-C. règne pendant mille ans avec ceux qui ont rendu témoignage à sa parole et qui ont eu la tête coupée pour lui (20 : 4). Après quoi, Satan sera délié il rassemblera toutes les nations, Gog et Magog, et viendra combattre, mais le feu du ciel le précipitera dans l'abîme. Comment est-il possible de prendre ce passage dans le sens temporel ? Comment espérer un règne de mille ans sur la terre avec des gens qui auront la tête coupée et, quand ils n'auraient pas eu la tête coupée, comment vivraient-ils pendant mille ans ? Il faut nécessairement regarder ces mille ans dans le sens spirituel, c'est le demi-temps de Daniel, 7 : 25. C'est l'intervalle entre les deux morts et entre les deux résurrections. Il faut aussi se souvenir que devant le Seigneur mille ans sont comme un jour. (2^e saint Pierre, 3 : 8). Voyez page 4 de mon recueil sur *les Nombres*. Mais, sans s'arrêter particulièrement à la difficulté de la longueur ou de la brièveté de ce temps, il faut se souvenir que ceux qui auront eu part à la première résurrection, la seconde mort n'aura point de prise sur eux, au lieu que les autres pourraient bien, à cette seconde mort, être entraînés dans le puits de l'abîme avec le prince des ténèbres ; il faut penser, dis-je, que ces mille ans qui se trouvent entre les deux morts auront pour but de laisser aux coupables un troisième moyen de retour, afin de les sauver, ou de les rendre absolument inexcusables, s'ils ne le mettent pas à profit. Ce sera alors le complément des trois voies offertes à l'homme ; la première dans l'état primitif ; la deuxième sur la terre d'expiation ; et la troisième dans les principes de purification. Il faut croire aussi que les heureux élus qui auront part à la première résurrection seront occupés pendant ces mille ans à l'instruction et à la correction de leurs frères, comme nos pasteurs le font ici-bas et comme nous devons tous le faire, dans l'ordre primitif, entre les êtres égarés.

(à suivre)

LA GRANDE INITIATION ROSICRUCIENNE DE ROBERT FLUDD

par Serge HUTIN

Dans le *Tractatus theologophilosophicus* (publié à Oppenheim en 1617) de Robert FLUDD, ce grand alchimiste anglais qui fut initié aux plus hauts mystères rosicruciens, nous lisons ces lignes très révélatrices (que nous emprunterons à une traduction française inédite, par Edgar Jégut, du texte original écrit, comme dans la très grande majorité des ouvrages de Fludd, en langue latine) :

Mes yeux se sont ouverts, et j'ai compris, par votre courte réponse, ce que (sur l'avertissement du Saint-Esprit, ainsi que vous le dites) vous livrez à deux élus, dans votre cénacle. Vous avez la science du vrai mystère et la connaissance de la clef qui conduit à la joie du paradis, tels que les patriarches et les prophètes dans les Saintes Ecritures. Puisque vous vous servez de la même voie et des mêmes moyens qu'eux pour l'acquisition du mystère, l'entrée du paradis vous est ouverte, ainsi qu'elle le fut à Elie, qui avait reçu les avertissements divins (...)

Vous avertissez deux hommes choisis qu'il y a une montagne, située au milieu de la terre et gardée par la jalousie du diable. De féroces et puissantes bêtes en rendent l'accès difficile. Vous leur ordonnez, après qu'ils se sont préparés par de dévotés prières à une telle tentative, de se rendre à la montagne, durant une nuit bien longue. Vous leur promettez un guide, qui viendra s'offrir lui-même et se joindre à eux et qu'ils ne connaissent pas [...]

Ayez un cœur viril, une âme héroïque, ne craignez rien de ce qui peut vous arriver, et ne reculez pas [...] Le premier signal qui vous montrera que vous approchez de la montagne est un vent d'une violence telle qu'il fend le mont et brise les rochers. Des tigres, des dragons et autres animaux horribles et cruels s'offriront à votre vue. Ne craignez pas. Soyez fermes de cœur, car votre conducteur ne permettra qu'aucun mal ne vous soit fait. Mais le trésor n'est pas encore découvert, si tant est qu'il soit proche. Voici un tremblement de terre qui disperse et aplanit les amas que le vent avait faits. Gardez-vous de reculer. Mais le trésor ne vous est pas encore ouvert. Après le tremblement de terre, voici un feu intense qui va dévorer toute la matière et faire apparaître à vos yeux le trésor. Mais, vous, vous ne pourrez encore le voir. Puis, vers le matin, viendra un calme bienfaisant. Vous verrez l'étoile matutinale monter et s'annoncer l'aurore. A ce moment, le trésor s'ouvrira à vos yeux.

Telle est la méthode et la formule pour acquérir la lumière divine, qui est le trésor des trésors [...]

De sa caverne Elie (Fludd interprète ici le chapitre 19 du 3^e livre des Rois) a vu comme premier signe un grand souffle agitant la montagne et fracassant les pierres, et Dieu n'était pas dans le souffle. Egalement Elie a ressenti une commotion dans laquelle Dieu n'était pas, comme le trem-

blement de terre dans lequel le trésor n'apparaît pas. En dernier lieu, Elie a vu le feu, et Dieu n'était pas dans le feu. Ensuite il entendit un doux vagissement dans l'air mollement agité, et c'est ensuite qu'Elie entend la voix de Dieu, comme les Rose-Croix ne voient le trésor qu'au point du jour [...]

Concluez donc avec moi, ô hommes de ce monde qu'aveugle un nuage d'ignorance, que la vertu et l'efficacité du Saint-Esprit sont vraiment avec les Frères de la Rose-Croix et croyez que leur retraite est située ou aux frontières de ce lieu même de volupté terrestre où voisinent les nuages, ou aux sommets de certaines montagnes, très haut, suivant la volonté de Dieu et où les habitants respirent et dégustent un air très suave et très subtil au souffle de la Psyché, ou les effluves de l'Esprit de la vraie sagesse (1).

La première question qui pourrait être posée consisterait à nous demander s'il s'agit là d'une scène symbolique? Assurément oui, mais tout en étant fort réelle en même temps : il s'agit en effet d'un rituel *initiatique*, drame sacré dont les diverses phases mettent en action les symboles d'une légende traditionnelle particulière. En l'occurrence, celle-ci est biblique : c'est celle de l'ascension du prophète Elie, enlevé au ciel sans connaître la mort — ce qui correspond à l'état de translation en corps glorieux, connue par les adeptes très avancés.

Ce que nous raconte, de manière si précise, l'alchimiste rosicrucien Robert Fludd est bien sa plus grande expérience initiatique, celle correspondant selon toute probabilité au tout dernier grade de la société secrète de la Rose + Croix, dans la branche allemande de celle-ci, tout à la fin du 16^e siècle : l'alchimiste anglais avait été initié à tous ses mystères au cours de son long périple en pays germanique (en 1600-1601), durant lequel il alla même jusqu'aux confins de la Pologne. Ce n'est pas du tout par hasard si nombre des ouvrages de Robert Fludd, et les 2 premiers tout spécialement, ont été publiés à Oppenheim, en Westphalie ni s'ils furent illustrés par le remarquable graveur Jean-Théodore de Bry, établi outre-Rhin depuis nombre d'années et qui était lui-même un rosicrucien notoire. N'oublions pas non plus que le *Tractatus theologophilosophicus*, auquel nous avons emprunté le beau passage analysé succinctement ici, fut publié par les soins de Michel Maïer, célèbre alchimiste rosicrucien allemand qui fut l'ami personnel de Fludd.

Pour en revenir au rituel initiatique que Fludd nous décrit avec tous les détails, nous le visualisons très bien : les deux récipiendaires (car deux néophytes sont, à ce degré, initiés au sommet simultanément) conduits au sommet d'une montagne symbolique, et y subissant des épreuves destinées à mettre en action la version hermétique rosicrucienne de l'ascension d'Elie — identifiée ici du stade ultime de l'adeptat humain quand l'alchimiste monte au ciel en corps glorieux, ayant triomphé de tous les effets de la chute adamique dans les ténèbres matérielles.

Il n'est évidemment pas du tout nécessaire de supposer le rituel effectivement accompli au sommet d'une montagne réelle, bien que ceci n'ait rien eu d'impossible en certains cas.

(1) Cité par SÉDIR, *Les Rose-Croix*, Paris (Les Amitiés Spirituelles, 1953, p. 103-105.)

L'expression *une montagne, située au milieu de la terre* semblerait plutôt indiquer qu'il s'agit en fait d'épreuves symboliques subies dans un local spécialement aménagé. Mais une autre interprétation est également possible : qu'il s'agisse d'un itinéraire réellement accompli, par les deux initiés mais dans une région supérieure au plan terrestre et à laquelle on ne peut accéder, précisément, que par l'*illumination* alchimique ; Fludd nous le dit bien : *Mes yeux se sont ouverts... Vous avez la science du vrai mystère et la connaissance de la clef qui conduit à la joie du paradis... l'entrée du paradis vous est ouverte...* En même temps qu'il est le conducteur humain guidant les deux récipiendaires à travers les épreuves successives du rituel, le *guide* dont nous parle l'alchimiste rosicrucien peut fort bien être aussi la puissance céleste, l'entité angélique qui guidera l'âme durant sa très périlleuse pérégrination à travers un autre plan d'existence — atteint par imagination magique de l'alchimiste.

Le parallélisme des sens étant tout à fait normal dans un tel récit : non seulement ce complexe rituel initiatique met en action ses symboles particuliers, et selon une pluralité d'application puisque les épreuves successives pourront être interprétées sur les plans — parallèles — de la mystique, de l'alchimie, de la théurgie aussi ; mais il semble nous donner aussi la description vraiment très précise du périple imaginatif de l'illuminé rosicrucien (*illuminé*, précisons-le, au sens noble — et fort — du terme) dans une région différente de l'expérience sensible mais tout aussi « *réelle* », sinon plus. L'initiation rosicrucienne ayant précisément pour objet d'ouvrir notre perception humaine à ces autres plans de manifestation.

LA MAGIE EN GRANDE-BRETAGNE

Dans une thèse magistrale, *Le Dieu des Sorcières*, Miss Margaret Murray a retrouvé les origines et le « sens » de la Sorcellerie. Le diable cornu serait une altération de Cernunos, le dieu cornu des Celtes ; le Sabbat serait un vestige de cultes (remontant à plusieurs millénaires avant notre ère), tendant à assurer la fertilité des récoltes et la fécondité des femmes et des femelles. Gnômes et fées seraient de vagues réminiscences de pygmées refoulés dans des régions difficilement accessibles, lors des grandes invasions celtes ou ibères.

Selon un phénomène bien connu des ethnologues, la religion des vaincus est devenue société secrète.

Les misérables, les opprimés ont paru, ouvertement, se résigner à accepter la religion des vainqueurs. Au fond de leur cœur, ils ont gardé la nostalgie du culte qu'ils pratiquaient au temps où ils étaient libres, libres et heureux.

Ceci, Michelet en a eu l'intuition dans sa *Sorcière*. Plus récemment, dans une étude magistrale, Jean Palou a établi les relations directes qui ont toujours existé entre Magie, Misère et Sorcellerie.

La protohistoire et l'histoire ancienne de la Grande-Bretagne, vues sous cette optique, sont riches d'enseignements qui, par certains côtés, gardent une certaine actualité.

* * *

Du dixième au troisième siècle avant notre ère, les deux îles qui seront plus tard le Royaume-Uni, sont envahies par des populations celtiques, dynamiques mais peu nombreuses, qui, de gré ou de force, fusionnent avec les autochtones dont nous ne savons à peu près rien, sinon qu'ils avaient atteint un degré appréciable de civilisation ; Stonehenge en apporte la preuve.

Aux siècles suivants, l'influence romaine se fait peu sentir. L'occupation impériale est surtout stratégique et encore épargne-t-elle l'Irlande et les Highlands.

Les Barbares déferlent sur ces îles comme sur le reste de l'Europe, vers le quatrième siècle de notre ère. Ils y introduisent les religions germaniques ou scythiques, et spécialement le culte de Wotan. Les vaincus établissent, instinctivement, un syncrétisme entre leurs croyances anciennes et les nouvelles, car leurs constantes sont voisines et, d'autre part, les nouveaux venus n'ont aucun goût de la persécution religieuse. Les couches successives de population s'ignorent ou se haïssent.

Le christianisme fit son apparition sous le règne de Dioclétien. Mais il ne connut que peu de succès.

La conversion de la Grande-Bretagne et de l'Irlande fut l'œuvre de Saint Patrick et de ses successeurs.

La tradition celtique (et celtomagnonique?) était maintenue par les druides, avant la venue des missionnaires. Voici comment les décrit l'abbé J. Decarreux :

« Groupés en associations sacerdotales, les druides veillent à l'exécution correcte des sacrifices, pratiquent la magie et mangent les glands de chêne qui leur procurent le pouvoir divinatoire. Ils savent provoquer des chutes de brouillard, des pluies de feu et de sang, enfermer les humains dans des cercles magiques. Ils croient en un au-delà : après la mort, un paradis de dieux et de fées attend les valeureux qui s'y délectent de belle musique et de beaux paysages ».

Saint-Patrick entame avec les druides des « compétitions » qui rappellent les luttes décrites dans la Bible entre Elie et les prêtres de Baal. Bien entendu, le Chrétien, dans les chroniques, est toujours vainqueur.

Au point que les druides s'avouent définitivement vaincus et découvrent qu'ils étaient, après tout, des chrétiens avant la lettre, puisqu'ils avaient toujours cru en la Trinité et attendaient « la Vierge qui devait enfanter ».

Nombre de druides devinrent même moines, surtout en Irlande. Mais combien à nos yeux paraissent étranges les monastères irlandais ! Religieux et religieuses y cohabitent. Les fonctions abbatiales sont héréditaires et l'on s'y soucie plus de prodiges que de pure spiritualité.

Le pape Grégoire-le-Grand s'en inquiète. Il envoie un légat, Augustin, pour les ramener à l'unité romaine. Mais les Celtes sont des « hommes au cou raide ». Beaucoup se révoltent et deviennent schismatiques. Coupés violemment de la romanité, ils glissent peu à peu vers le druidisme qui restait, à l'état latent, dans leurs monastères.

La conquête normande ne fait que d'accentuer cette tendance : le christianisme, c'est la religion des vainqueurs. Et quels vainqueurs ! De sanglantes brutes qui massacrent, pillent, oppriment les insulaires. Comment ceux-ci ne chercheraient-ils pas un refuge spirituel dans les croyances « du bon vieux temps » ? Paganisme et patriotisme ont tendance à se confondre.

Sous le pesant joug de l'opresseur, on est contraint de rester chrétien. Mais les héros d'une résistance désespérée, les successives incarnations de Robin Hood, sont fatalement enclins à demander plutôt la protection des dieux autochtones que du Dieu des Normands.

Grand guérisseur, le Temps atténue les antinomies. Peu à peu, Angles, Saxons, Irlandais, Gallois, Ecossais, Normands s'amalgameront. Mais, en même temps, le culte secret, qu'on nomme bientôt Sorcellerie ou Magie, s'infiltrera dans l'ensemble de la population. Il y aura plus de sorcières dans le Royaume Uni que dans tout le reste de l'Europe. L'Inquisition y sera plus impitoyable aussi. Mais on sait que toute persécution a des effets contraires à ceux qu'espèrent les tyrans.

Catholiques et protestants se livrent, pendant des siècles des combats acharnés, sanglants. Mais ils s'entendent toujours sur un point, un seul point : la détestation de la Sorcière. Au nom du Pape comme au nom de Wycleff et de Calvin, les bûchers s'allument sans arrêt, mais les *magicians* restent aussi nombreux. Ils montent à l'échafaud avec la même intrépidité

que les premiers chrétiens affrontaient les bourreaux de Néron. Ce ne sont point (et les inquisiteurs le savent bien) des hérétiques, mais des fidèles d'une religion « à côté », antique et autochtone.

D'autant que les communications étaient rares et difficiles, sinon impossibles. Ainsi subsistait-il des flots de paganisme (donc de sorcellerie organisée) dans des régions montagneuses comme les Highlands ou dans des îles sauvages comme Man et les Shetlands.

Enfin les puritains, avec leur obsession du diable et du péché, créaient, chez les obsédés, les esprits faibles, une véritable hantise qui dégénérait parfois en psychose puis en auto-accusation. L'exemple le plus typique étant celui des sorcières de Salem, ces adolescentes victimes de puritains lubriques et sadiques :

* * *

Par osmose, la « vieille religion » gagna toutes les classes sociales et gagna même les marches du trône. Pendant plusieurs siècles, les souverains et leurs proches furent littéralement hantés par la Magie et les sciences occultes. Voici quelques exemples.

Jeanne de Navarre est accusée par son époux, le roi Henri V (le vainqueur d'Azincourt) d'avoir tenté de l'envoûter, avec la complicité de son chapelain. Le religieux est brûlé vif. La reine est condamnée à la prison perpétuelle.

Si l'on en croit le duc de Clarence, le roi Edouard VI était un nécromant, et la reine Elizabeth Woodville une sorcière. En revanche, Edouard VI se croyait envoûté par les gens de Clarence. Shakespeare nous apprend comment le duc fut jugé, condamné et exécuté.

Le double meurtre des enfants d'Edouard fut précédé de toute une série d'accusations de magie noire.

Henry VIII fit mettre à mort Ann Boleyn sous l'accusation d'adultère et de sorcellerie.

Jacques VI d'Ecosse, devenu Jacques I^{er} d'Angleterre, était un véritable obsédé. Il voyait partout des nécromants et des sorciers et rédigea contre eux une *Daemonology* qui est le meilleur traité sur ce sujet qui nous soit parvenu. Les bourreaux ne chômèrent pas sous son règne.

A l'en croire, son cousin François, comte de Bothwell, aurait tenté de le maléficier par un procédé « classique » : pendant une tempête, il avait jeté dans les flots, un « volt » fait d'un chat vivant lié à la jambe d'un pendu.

La Grande Elizabeth croyait si fermement aux puissances d'en bas qu'elle accordait pleine confiance à John Dee, son astrologue et son alchimiste ; elle le consultait quand elle préparait quelque grand dessein, quitte à le jeter en prison si le projet échouait.

Personnage étincelant, John Dee, (1), est admirablement évoqué dans un roman de Gustav Meyrinck, récemment traduit en français, *l'Ange à la fenêtre d'Occident*. (2)

(1) 1527-1608.

(2) La Colombe - 1963.

De nos jours, John Dee garde encore de fervents disciples. La Société secrète *The Golden Dawn*, se réclamait de lui et spécialement de deux de ses œuvres maîtresses : les *Tablettes énochiennes* et le *Liber scientias auxiliis et victoria terrestres*.

A notre époque, nul ne le connaît mieux que M. Gérard Heym qui a consacré un article exhaustif dans *La Tour Saint-Jacques*, à ce système magique.

Caractéristique d'une époque et d'une tradition, John Dee mérite qu'on en trace un croquis.

Il naît à Londres le 13 juillet 1527 et témoigne, très jeune, d'une intelligence exceptionnelle. Il donne à Paris, en 1550, des conférences sur Euclide qui lui valent l'estime de tout le monde savant. On admire en lui le philosophe, le mathématicien et l'astronome. Une rencontre inattendue l'oriente vers l'alchimie.

A partir de 1581, avec son médium John Kelly, il entreprend de nombreuses évocations de défunts ou de génies. Il opère dans son château de Motlake, près de Stratford-sur-Avon.

Voici ce que nous apprend Paul Arnold : (1)

« Dee et son acolyte évoquèrent les esprits, à l'aide soit d'une boule de cristal, conservée au British Museum, soit d'un miroir magique en houille grasse. Ils capturèrent d'abord l'ange Anaël, puis l'ange Uriel qui leur enseigna la manière d'évoquer d'autres esprits célestes, comme aussi de reconstituer « La Table Sacrée » et « Le Sceau de Dieu »...

De 1581 à 1587, les deux magiciens se fixèrent en Bohême, cherchant la Pierre Philosophale, en compagnie du palatin Jan Laski. Les expériences ayant échoué, Dee et Kelly émigrèrent en Allemagne.

Pendant ces longues absences, le château de Mortlake avait été incendié. Grâce à la protection d'Elizabeth, l'alchimiste put reprendre ses évocations afin de conseiller la reine sur les grandes affaires du Royaume.

La Reine Vierge mourut en 1603. Privé de sa protectrice John Dee fut accusé de sorcellerie. Il risquait le bûcher. Mais il présenta une supplique à Jacques I^{er} offrant de périr si l'on pouvait prouver qu'il avait évoqué des démons. Une enquête fut menée par le comte de Salisbury. Elle conclut à l'innocence de l'alchimiste qui mourut paisiblement en 1608. Il s'était séparé depuis longtemps de son médium, dont la trace est perdue.

* *

Curieux personnage que le chevalier Kenelm Digby qui naquit l'année même où mourut la Grande Elizabeth. Son père, catholique, avait été l'instigateur, en 1605, de la fameuse « conspiration des poudres » (*gunpowder plot*) que les Anglais commémorent chaque année et qui avait pour but de faire sauter le Parlement quand le roi y viendrait siéger.

(1) Esotérisme de Shakespeare.

La conjuration fut éventée. Sir Everard Digby fut pendu le 31 janvier 1606 et son corps écartelé.

Il laissait une veuve et deux fils, Kenelm et John.

Eduqué dans la religion réformée, Kenelm quitta sa patrie en 1617. A partir de cette date, il parcourut l'Europe entière, étant très probablement un de ces initiés supérieurs que la Tradition nomme *Noble Voyageur* ; l'émule, en quelque sorte, de personnages mystérieux, agents de la Puissance Inconnue, comme les comtes de Saint-Germain et Cagliostro.

Après un séjour en Espagne, il retourna en Angleterre et devint le disciple préféré du Rose-Croix Thomas Allen. Celui-ci occupait une très haute place dans la hiérarchie occulte, sinon la première. Il fit de Kenelm son héritier et lui légua sa bibliothèque, riche de manuscrits hermétiques. Nous retrouvons Kenelm Digby à Paris, en 1620. A l'en croire, la reine-mère Marie de Médicis se serait follement éprise de lui. Pour échapper à ses avances non équivoques, le jeune chevalier n'aurait trouvé son salut que dans la fuite.

Nous le retrouvons à Florence où il est admis dans le cercle des néo-platoniciens qui avait été créé par Marcile Ficini, vers 1450. Il est très probable qu'il fut reçu parmi les *fidei d'amore* dont Dante est le plus illustre.

En 1622, sa présence est signalée à Madrid. Il y retrouve le prince Charles qui l'admet parmi ses intimes et le ramène avec lui à Londres. A la mort de Jacques I^{er}, le prince Charles lui succède et couvre Digby d'honneurs et de prébendes. Amiral en 1628, Sir Kenelm livre plusieurs batailles navales où il est contamment vainqueur.

En 1636, le voilà de nouveau en France. Il abjure alors le protestantisme pour entrer dans le giron de l'église romaine. Il revient en Angleterre en 1640, défend la cause de Charles I^{er}, ce qui lui vaut être emprisonné. Il court grand risque de périr sous la hache quand de mystérieuses protections lui donnent le moyen de s'évader. La France le reçoit avec empressement.

En 1641, il rend visite à Descartes, dans les Pays-Bas.

En 1646, il est chargé, à Rome, d'une mission diplomatique. En 1657, séjour à Montpellier, en 1659, en Allemagne. En 1661, il se risque à revenir dans sa patrie où il meurt en 1665.

Dans toute l'Europe, le chevalier Kenelm Digby avait acquis une énorme célébrité. On le connaissait surtout comme promoteur de la « poudre de sympathie », ce remède qui permettait de guérir à distance les plaies causées par les armes blanches ou à feu. En fait, Sir Kenelm n'avait fait que de remettre en honneur un procédé curatif déjà codifié par Paracelse.

Sans doute était-ce la divulgation d'une médecine magique remontant à des temps immémoriaux.

En quoi consistait le traitement par sympathie ? Robert Amadou lui a consacré un livre excellent, auquel nous renvoyons les lecteurs, nous contenant de citer un témoignage contemporain :

Guillaume Sauvageon écrit, en 1644 :

« La poudre de sympathie se donna ouvertement en l'année 1642, en l'armée du Roussillon. Ou ayant par sa nouveauté et manière inusitée

d'application, (*sic*) non sur la plaie ou partie blessée, mais sur un linge imbibé du sang de la plaie, où ayant été suivie d'apparement favorables succès, elle gagna une avantageuse admiration ».

Déjà Paracelse avait formulé :

« Si on te présente une blessure, enduis un morceau de bois du sang de la plaie, plante ce bois sanglant dans l'onguent (onguent de sympathie); après que le sang aura séché d'abord sur le bois... Quelque grande que soit ladite blessure, elle sera guérie sans emplâtre, sans aucune douleur... » (1)

La recette de Digby connut en France une grande vogue. A preuve ces deux citations.

D'abord de Pierre Corneille : dans le *Menteur*, Dorante dit :

« Mais il est à présent des secrets merveilleux.
Ne t'a-t-on point parlé d'une source de vie
Que nomment nos guerriers poudre de sympathie ?
On en voit tous les jours les effets étonnants... »

Ensuite, dans sa lettre du 1^{er} décembre 1680, la marquise de Sévigné témoigne :

«... Le baume tranquille ne faisant plus rien, c'est ce qui me fit courir avec transport à cette poudre de sympathie qui est un remède tout divin. Ma plaie a changé de figure, elle est quasi sèche et guérie... »

* *

Mais ce n'est pas seulement auprès du Roi et des grands que la Magie avait audience. Toute la littérature anglaise est littéralement imprégnée d'Art Royal.

Il est, en quelque sorte, la clef d'une période géniale, celle des Eliza béthains.

Paul Arnold l'a magistralement établi dans *l'Esotérisme de Shakespeare*, où il démontre par une argumentation irréfutable que l'œuvre du « Grand Will » comporte un sens anagogique. Ce serait tout son livre qu'il faudrait reprendre.

Mieux vaut y renvoyer en se contenant de citer un alinéa de l'avant-propos :

« Une comparaison minutieuse des principales œuvres élizabéthaines... et de l'énorme littérature occultiste allant de Trithème et Paracelse à Andrae et Michel Maier, et en Angleterre même de John Dee à Reginald Scott et à Robert Fludd, nous convaincra à chaque instant de ce qui doit être désormais le fait saillant de la littérature élizabéthaine et jacobéenne : elle n'est pas seulement pétrie d'allusions et d'emprunts directs, souvent littéraires

(1) Ces deux citations sont extraites du livre de Robert Amadou.

à ce qu'on pourrait appeler en bref la ou les traditions ésotériques... Elle a fréquemment pour but principal, sinon unique, d'un exalter les enseignements, de les diffuser sous une forme poétique, souvent très transparente, parfois enveloppée. »

L'exemple de Christopher Marlowe est particulièrement suggestif. Il vivait dans le cercle occulte de Thomas Harriot, un rival de John Dee, et il était tellement enthousiasmé par cet enseignement ésotérique qu'il commit l'imprudence de proclamer dans *The Mermaid Tavern* (taverne de la Sirène) : (1)

— Moïse n'a été qu'un charlatan ; un Harriot peut faire mieux ;

Ce propos fut répété par un mouchard à l'« Inquisition » puritaine.

Ce qui entraîne le commentaire suivant de Paul Arnold :

« Certes, Marlowe reniait le Christ et les Ecritures, mais il croyait à une magie d'essence supérieure, plus puissante même que celle de Moïse. Moïse, selon lui, se rattachait à une tradition initiatique connue des Egyptiens et aussi de Saint Paul, initié aux mystères helléniques et, selon certains, tenté comme Saint Jean d'introduire la sagesse antique dans les doctrines chrétiennes... »

Christopher Marlowe fut arrêté et déféré devant un tribunal de l'église réformée. Il fut acquitté. Mais au cours de l'instruction de son procès, il fut sans doute contraint de révéler quelques mystères ésotériques. Trois jours après sa mise en liberté, il fut assassiné en pleine rue. Son meurtrier s'enfuit et ne fut jamais retrouvé.

Cette mort ressemble singulièrement à celle de l'abbé Montfaucon de Villars, assassiné sur la route de Lyon, pour avoir divulgué certains secrets des « Invisibles », dans son livre *Le Comte de Gabalis*.

L'influence magique ne s'éteignit pas avec l'ère d'Elizabeth et de Jacques I^{er}. On ne comprendrait pas la signification profonde, essentielle, de Mac Pherson, de certains pré-romantiques, des romanciers « noirs », si l'on ne possédait pas la Clef d'Or des connaissances ésotériques.

Ne citons qu'un exemple, tant il est probant : celui de William Beckford, l'auteur de *Vathek* dont l'existence sombre et tumultueuse ressemble singulièrement à celle d'Alister Crowley.

Tout jeune, William Beckford est confié à un précepteur, Sir Alexander Cozenc. Celui-ci est le fils naturel du tzar Pierre le Grand. Il est initié à la magie noire et communique sa science et ses pouvoirs à son jeune élève qui, plus tard, parcourt l'Orient afin d'y perfectionner son savoir. A Chiraz, il devient le « khouan » d'un soufi persan. Revenu en Europe, il rencontre un disciple de Mesmer et de Cagliostro, le comte Philippe de Louthembourg, qui lui révèle les suprêmes arcanes.

Alors Beckford devient simultanément l'amant de sa toute jeune cousine Louisa Beckford (nièce de George Pitt) et d'un sigisbée de treize ans, William Courtenay.

(1) « Les Deux Magots » londoniens de cette époque.

A Noël 1781, ce singulier ménage à trois organise dans un château isolé, à Fonhill, et en compagnie de quelques « damnés » une messe noire qui dure trois jours, où est évoqué « un démon isolé dans les profondeurs du sol pour célébrer de terrifiants mystères ».

Sans doute y pratique-t-on un sacrifice sanglant. Louisa écrivit en effet, en 1782, à son amant-cousin, une lettre où l'on lit avec stupeur :

« Je suis malheureuse de ne pas avoir maintenant une petite victime à former pour le sacrifice de vos autels. Je souhaiterais que mon fils fût assez âgé pour cela... »

Plus tard, Louisa précise :

« Désormais, je dois réellement un sacrifice aux Furies et je suis mûre pour quelque entreprise malfaisante que vous, mon adorable maître, choisirez de me suggérer. Désignez les victimes. Je me chargerai de les leurrer dans vos filets et vous les trouverez, à votre retour, pantelantes sur vos autels... »

...« Vos appartements, ornés des jeunes victimes que vous avez sacrifiées sur vos autels, seront sanctifiés par la présence du Grand Lucifer... »

* * *

Loin d'être tari, ce courant magique reste toujours puissant en Grande-Bretagne. Il existe toujours des sorcières dans l'Île de Man, et les disciples d'Aleister Crowley n'ont jamais été aussi nombreux que de nos jours.

Pierre MARIEL.

Ceux qui nous précèdent...

M. Henri DURVILLE (1)

Né à Paris, le 30 novembre 1888, Henri Durville est décédé le 24 août 1963, dans sa demeure de l'avenue Mozart, enrichie de souvenirs et de documents uniques sur le magnétisme et les sciences conjecturales. Il est tombé foudroyé, en travaillant, ainsi qu'il l'avait toujours désiré.

Cette disparition, que rien ne laissait prévoir, est appelée à causer un grand vide dans le monde de la Pensée.

Au cours d'une carrière, infatigablement consacrée à l'étude de problèmes d'une haute spiritualité, Henri Durville s'est révélé un des pionniers du courant idéologiques de notre époque.

Très jeune — il était alors sous l'égide d'Hector Durville, son père — Henri Durville se rendit compte que, pour « guérir », il était indispensable d'agir sur les composantes de l'être humain, composantes trop souvent ignorées de ceux qui s'efforcent de rétablir, dans des organismes déficients, un équilibre salutaire.

Pouvait-il avoir, en cela, de maître plus autorisé qu'Hector Durville ? Ce fut auprès de lui que le jeune thérapeute fit preuve, dès ses débuts, d'un pouvoir magnétique remarquable.

En 1914, se sentant épuisé, Hector Durville lui confia la mission de poursuivre son œuvre et spécifia sa volonté de le voir continuer l'école du magnétisme qu'il avait fondée.

A cette tâche, Henri Durville s'est consacré sans répit jusqu'à sa mort. Non seulement il fut le continuateur du maître qu'il vénérât, mais par un travail opiniâtre, il perfectionna, d'année en année, son enseignement. C'est une des raisons pour lesquelles sa mémoire figurera au premier plan dans l'histoire du Magnétisme.

En outre, avec une fermeté inébranlable, il travailla à faire admettre, en médecine légale, la réalité d'une thérapeutique qui, dès la plus lointaine antiquité, a été hautement reconnue. Son effort n'a pas été vain puisque, malgré de vives oppositions, un vaste mouvement s'accroît de jour en jour en faveur du Magnétisme curatif.

(1) Adieu publié, dans la *Revue Spirite*, par notre ami Hubert FORESTIER, son directeur, auquel *l'INITIATION* s'associe avec émotion. (Ph. E.)

Dans l'exercice quotidien de la tâche à laquelle il se consacrait Henri Durville comprit que rien ne vaut dans l'entreprise des choses humaines si l'on ne considère pas le rapport qu'elles ont avec ce qui est dispensé par le Divin.

La méditation de ce postulat lui ouvrit l'accès d'une Voie spiritualiste dont il s'est fait l'ardent promoteur. Tous ceux qui l'on connu ont été subjugués par le dynamisme qui étayait ses convictions spiritualistes. Lorsqu'il développait une thèse, au cours des nombreuses conférences qu'il fit à Paris et en province, l'extérieur lui devenait étranger tant il était absorbé par une force intérieure qui semblait lui dicter des paroles véritablement inspirées.

Henri Durville a expressément désiré que son enseignement : celui qui résume la partie thérapeutique aussi bien que celui qui développe la communion des rythmes cosmiques avec l'humain, demeure lié à sa mémoire. Tel est donc le testament qu'il lègue à tous ceux qui, aujourd'hui ou plus tard, travailleront à prendre contact et à se hausser sur la Voie de la Sagesse.

Ce testament est constitué par les œuvres de Hector Durville qui toutes seraient à citer mais dont les principales sont : *la Suggestion mentale, le Magnétisme personnel, les Théories et Procédés du Magnétisme, Thérapeutique magnétique.*

Henri Durville, sans rien changer à cet aspect de la question, revêtit l'agent magnétique d'un caractère occulte qui dépasse les bornes changeantes de la vie extérieure et tend vers l'Infini immuable. Aucun des concepts ésotériques qu'Henri Durville a développés ne peut rester indifférent à un esprit méditatif qui tente de se rapprocher des Plans de l'Invisible. Nous sommes en « perpétuel Devenir ». Le programme élaboré par le Maître disparu pose des bases explicites. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages :

MAGNETISME : *Cours de magnétisme personnel. Cours de magnétisme expérimental et curatif, Cours d'hypnotisme et de suggestion.*

ASPECT SPIRITUALISTE : *l'Invisible et le gardien du Seuil, le Pouvoir magnétique, le Magnétisme transcendant, les Puissances surnaturelles.*

Cet ensemble détermine les possibilités que l'être est susceptible d'acquiescer. L'humain y apparaît, non pas balloté par des influences insaisissables, mais placé au sein d'une atmosphère baignée par des courants énergétiques de plus en plus subtils à mesure qu'on s'élève sur l'échelle des valeurs.

Puisse la Pensée léguée par Henri Durville aider la réalisation, en soi, d'un accord avec la Source de l'Harmonie suprême : celle qui émane de Dieu !

Sa grande mission fut, grâce à son labeur incessant en de nombreux ouvrages, de rendre : *Permanent ce qui passe !*

Pour ses nombreux amis nous donnerons ce détail fourni par des proches parents : sur son lit de repos son visage détendu, souriant, a illustré de façon absolue ce mot qu'il avait écrit et dit tant de fois : *Eudia ! Sérénité !*

Si notre pensée fraternelle s'élève vers l'âme immortelle de Henri Durville, nous restons proche de sa compagne qui, au cours d'une union d'un demi-siècle, s'employa à faciliter sa tâche et à servir sa pensée et son œuvre. La consolation de Mme Henri Durville fut, à l'heure cruelle de la séparation, de pouvoir lui renouveler sa conviction en un monde meilleur où la joie du revoir leur serait donnée, tant est profonde, chez elle aussi, sa foi en l'immortel devenir.



Lisez

Constant CHEVILLON, *La Tradition Universelle*,
Edition Paul Derain, 128, rue Vauban, Lyon.

Ce titre est digne de la valeur spirituelle du Grand Maître
défunt de notre Ordre, digne aussi de notre temps fervent
d'œcuménisme. Il tente de restituer les principes de la
Gnose primitive et éternelle et d'orienter les esprits dans
la recherche de la Parole perdue.

Constant CHEVILLON, *Méditations Initiatiques*, Edi-
tions Derain, 128, rue Vauban, Lyon.

Ce livre réunit les meilleures des études publiées au long
des années dans les « Annales Initiatiques ». Elles sont
d'une pureté et d'une hauteur de vues remarquables et la
méditations de ces pages inspirées sera fructueuse.



Constant-Martin CHEVILLON
(1880 - 1944)

*J'ai comme votre plus ardent
le frère et c'est lui le plus pré-
cieux et le plus nécessaire
recueil après monnaie l'annee
venue de mon sentiment les
cordons.*

Chevillon



*C. Chevillon
42. Rue des Bernardines
Paris 5^e*

Fac-similé d'une lettre envoyée au Dr Ph. Encausse,
en décembre 1938, par le regretté C. Chevillon,
Grand Maître de l'Ordre Martiniste.

Nous avons lu pour vous...

par Serge HUTIN

• Eugène CANSELIET, **Alchimie : Etudes diverses de symbolisme hermétique et de pratique philosophale.** Editions Jean-Jacques PAUVERT (8, rue de Nesle, PARIS, VI^e), 1964. Un fort volume illustré. Prix : 60,10 F., taxe locale incluse.

Il existe pour nous présenter de manière sérieuse l'histoire et les buts de l'alchimie, nombre d'ouvrages récents remarquables, d'ordinaire érudits et profonds ; mais rares sont ceux qui aient été écrits par des « artistes », c'est-à-dire des hommes ayant vraiment œuvré dans leur laboratoire à la poursuite du Grand Œuvre. C'est pourquoi, après le livre capital de René ALLEAU (**Aspects de l'Alchimie traditionnelle**, Editions de Minuit, 1953), le magnifique ouvrage de notre ami Eugène CANSELIET arrive bien à son heure. Prodigieux érudit ayant inlassablement défriché tout le maquis des vieux ouvrages et manuscrits alchimiques, l'auteur est aussi — et surtout — un très authentique alchimiste opératif, ayant œuvré des années durant sous la direction de son maître : l'adepte FULCANELLI. C'est donc de source toujours directe que l'auteur nous entretient pas à pas des véritables secrets du Grand Œuvre et de tous les domaines traditionnels (initiati- que, magique, etc.) auxquels touche peu ou prou la pratique hermétique traditionnelle.

• C. H. JOSTEN, **Robert Fludd, « Philosophical Key » and his alchemical experiment on Wheat.** (Article de la revue britannique **AMBIX**, tome XI, n° 1, février 1963).

Révélation nouvelles sur l'ésotérisme hermétique du médecin rosicrucien Robert FLUDD (mort en 1637) et sur l'une de ses expériences d'alchimie opérative.

• **Premier Congrès Européen du SYMBOLISME** (11-12 mai 1963, METZ), **Second Cahier des Rapports.** Editions « Le Lien » (9, rue Saint-Louis, MAIZIERES-lès-METZ, MOSELLE). Prix : 4 F.

Texte intégral de deux communications particulièrement importantes : J. C. SALEMI, **Les Symboles et leurs applications** — Edouard CONNEAU SYMOURS, **Le symbolisme des 10 premiers nombres en accord avec l'astrologie et le tarot.**

Un fascicule absolument indispensable à tous ceux désireux d'acquérir des connaissances précises en symbolique traditionnelle.

• Peter DEUNOV, **Le Maître parle ; L'Amour Universel.** Deux volumes publiés par le « Courrier du Livre » (21, rue de Seine - PARIS, VI^e). Prix : 7,50 F. chaque.

On ne peut nier la magnifique envolée mystique d'un Peter DEUNOV, ni la convergence de son enseignement avec toutes les méthodes traditionnelles visant à faire irradier en l'homme la lumière intérieure, qui ne demande qu'à s'épanouir quand la personne naît à l'Amour divin.

• André de CAYEUX, **Trois milliards d'années de vie.** Editions Denoël, 1964. Un beau volume relié. Prix : 15,40 F. t. I. i.

Excellente mise au point sur le problème scientifique de l'origine et de l'évolution de la vie sur notre planète. L'auteur, professeur à la Sorbonne, s'est attaché à nous donner un panorama objectif, précis, très clair, de ce que la biologie permet de considérer comme acquis dans l'état actuel des connaissances.

Une autre réussite de la précieuse « **Encyclopédie Planète** » qui s'attache à nous donner le panorama des grands problèmes où sont atteintes les actuelles « frontières » de la connaissance scientifique.

• Rudolf STEINER, **La philosophie de la liberté.** Librairie Fischbacher 33, rue de Seine, PARIS, VI^e). Un volume in-16 Jésus. Prix : 15 F.

Voici enfin la traduction française (élégante précise) d'un ouvrage capital du fondateur de l'**Anthroposophie** : il montre que seules, les voies spirituelles peuvent apporter réelle réponse aux grandes interrogations humaines sur la liberté, le temps, etc.) que retrouvent les philosophes contemporains. C'est un exposé remarquable des principes métaphysiques sur lesquels repose

toute la science spirituelle de Rudolf Steiner aux si fécondes applications en de multiples domaines (pédagogie, médecine, etc.).

• Jean-Pierre BAYARD, **Le Sacre des Rois.** Editions de la Colombe, 1964. Prix : 17 F.

Loin d'être une simple occasion de solennités spectaculaires, le **Sacre** d'un souverain est une cérémonie sacrée : le lecteur s'en apercevra en lisant très attentivement le si beau livre de Jean-Pierre BAYARD, qui a bien su montrer tout ce qu'impliquait le moindre geste accompli lors du Sacre des Rois de France. L'ésotériste trouvera ici une fort profonde analyse des fonctions traditionnelles de la Royauté et de ses prolongements initiatiques.

Serge HUTIN.

VIENT DE PARAITRE :

• R. AMBELAIN, **Sacramentaire du Rose + Croix.** Sacralisations, Exorcismes, Formules de Guérison, de Défense et d'Action.

Poursuivant sa publication de manuscrits anciens et ignorés du public, R. AMBELAIN nous présente aujourd'hui, aux 17^e et 18^e siècles, le Sacramentaire **secret** d'une des branches de la ROSE + CROIX, celle des **Rose + Croix d'Orient**, qu'on a identifiée avec les mystérieux « Frères d'Asie » de leur véritable nom : Chevaliers de Saint Jean l'Evangéliste, (Eques A Sancti Ioannis Evangeliste).

Après nous avoir présenté la doctrine rosicrucienne véritable (reposant sur des citations bibliques indiscutables), après nous avoir, pour la première fois, dévoilé la véritable identité du mystérieux Christian Rosenkreutz, R. AMBELAIN nous présente tout le Sacramentaire **secret** de cet Ordre, traduit du grec en

français, et adapté aux nécessités, de la vie moderne par de très légères retouches de style.

La clé secrète de ces **Prières ésotériques** nous est donnée, avec tout le Rituel permettant de les mettre en action. Viennent alors les 180 Oraisons Mystérieuses, constituant les divers Chapitres de ce Sacramentaires, soit :

- I) Les Rose + Croix - II) Les Oraisons Quotidiennes - III) Les Sacramentaux - IV) Les Bénédiction de Lieux - V) Les Oraisons Particulières - VI) Les Prières de Guérison des Humains - VII) Prières pour les Collectivités - VIII) Les Prières de la Vie Politique - IX) Contre les Fléaux Naturels - X) Pour la Protection dans les Voyages - XI) Pour la Guérison des Animaux - XII) Pour le Traitement des Végétaux - XIII) Les Exorcismes - XIV) Pour les Dons Occultes - XV) Les Prières de Défense

se - XVI) Les Rites Funéraires - XVII) Le Mystère Posthume de l'Apôtre Jean.

Du rituel de transfert d'une maladie sur un végétal, en passant par la sacralisation de la « chemise de guérison », l'exorcisme contre les Vampires, les prières pour obtenir la clairvoyance ou la clairaudience, passer inaperçu, se dédoubler et se rendre au chevet d'un malade, à distance, commencer le Grand Œuvre, retarder ou avancer l'heure de la naissance ou de la mort, conserver l'intégrité corporelle, la conscience et l'action, au-delà de la mort physique, tout ce qui, en bref, constitua

jadis les privilèges et les dons occultes des véritables rose + croix, nous est ainsi révélé, trente-six ans exactement avant la fin de ce second millénaire de l'ère chrétienne... L'ouvrage se termine par le chapitre consacré au mystère posthume de l'Apôtre Jean, protecteur des Templiers et des Rose + Croix, chapitre dont les révélations stupéfiantes justifient à elles seules l'aspect passionnant de ce nouvel ouvrage de R. AMBELAIN.

Un volume in-seize de 320 pages. (La Diffusion Scientifique éditeur, 156, rue Lamarck, Paris-18°) - Prix : 18 F - Franco poste : 21,60 F.

Nous sommes heureux de publier ci-après un EXTRAIT du N° 42 (Nov.-Déc. 1963) du « Bulletin du Centre de documentation du Grand Orient de France », où il est question du Mouvement Martiniste.

La Rédaction.

Il nous paraît intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs l'article ci-dessous, dû à un membre éminent de l'Ordre martiniste.

LE « Martinisme » et l'Ordre martiniste » qui en est la « moderne » expression ont, à leur origine, les enseignements de Louis-Claude de Saint-Martin (dit « le Philosophe inconnu » (1)), disciple de Martinez de Pascuallis et de Jacob Boehme. Ils ont été transmis par le canal d'une œuvre écrite importante et d'une initiation rituelle émouvante et simple.

Pour bien situer le Martinisme proprement dit, il convient de se reporter au milieu de ce XVII^e siècle, si curieux et si attachant à la fois. Dans un monde qui allait avec une superbe inconscience vers son destin et qui forgeait sa propre destruction, les voix de certains hommes s'élevaient pour remettre les êtres et les choses à leur véritable place, éveiller les âmes et les cœurs, avertir, encourager.

Louis-Claude de Saint-Martin fut de ceux-là. Qui était-il donc ? Né à Amboise en janvier 1743, il perdit très tôt sa mère et fut élevé par la seconde femme de son père et ledit père qui, tous deux, étaient d'une grande piété. Après de bonnes études, il fit son droit et devint avocat.

(1) « Le plus instruit, le plus sage et le plus élégant des théosophes modernes. » (Joseph de Maistre : Les Soirées de Saint-Petersbourg.)

Mais le Barreau ne lui paraissait pas être sa voie réelle. Grâce au duc de Choiseul, ami de son père, il obtint alors un brevet d'officier au régiment de Foix, où il se lia d'amitié avec deux autres officiers : MM. de Granville et de Balzac. Ce fut par eux qu'il fut initié aux mystères d'une société secrète des plus importantes : l'« Ordre des Chevaliers-Cohens-Elus de l'Univers » (2). (A noter que cette Société s'est très régulièrement perpétuée jusqu'à nous et qu'elle constitue présentement l'une des deux branches de l'Ordre martiniste moderne, qui comprend un Cercle extérieur (« voie cardiaque » dite « de Saint-Martin ») et un Cercle intérieur (« voie opérative » dite « de Martinez de Pascuallis »). Le premier relève d'un « Souverain Grand-Maître » (le docteur Philippe Encausse, fils de Papus), et le second, d'un « Souverain Grand Commandeur » (Robert Ambelain).

Un an après son initiation, Louis-Claude de Saint-Martin fit la connaissance du fondateur de l'Ordre au sein duquel il avait eu l'honneur et la joie d'être reçu. Il s'agissait de don Martinez de Pascuallis dont, pendant plusieurs années, il devait être le dévoué autant que talentueux secrétaire.

Le Président de l'ordre des E : : C : : (Elus-Cohen) amenait ses disciples (3) à l'illuminisme au moyen d'exercices spirituels et autres opérations théurgiques.

Louis-Claude de Saint-Martin gravit assez rapidement tous les échelons des E : : C : : et, le 17 avril 1772, il fut initié au grade le plus élevé : celui de « REAU + ».

Inscrit sur les registres d'un loge maçonnique lyonnaise en 1785, il apporta, pendant quelques années, une précieuse contribution à la F. . M. . classique.

En 1788, Saint-Martin fait un voyage à Strasbourg et, là, il rencontre Rodolphe de Salzmann, traducteur des œuvres du mystique allemand Jacob Boehme (1575-1624). C'est pour lui une révélation et il précisera ultérieurement (après avoir appris l'allemand pour être mieux à même d'étudier les textes originaux), dans l'une de ses correspondances : *C'est à Martinez de Pascuallis que je dois mon entrée dans les vérités supérieures ; c'est à Jacob Boehme que je dois les pas les plus importants que j'ai faits dans ces vérités.* Louis-Claude de Saint-Martin va, dès lors, concilier les enseignements reçus des E : : C : : avec ceux de son « cher Jacob Boehme ». C'est ainsi qu'il précisera, en 1796 : *C'est un excellent mariage à faire que celui de notre première Ecole et de notre ami Boehme. C'est à quoi je travaille et je vous avoue franchement que je trouve les deux époux si bien partagés que je ne sais rien de plus accompli. Ainsi prenons-en tout ce que nous pourrons et je vous aiderai de tout mon pouvoir.* (Lettre à un ami.)

Et, à son tour, Louis-Claude de Saint-Martin a des disciples, sans

(2) Le mot « Cohen » veut dire « prêtre ».

(3) Jean-Baptiste Willermoz fut l'un des autres disciples les plus connus de Martinez de Pascuallis.

toutefois créer un Ordre à proprement parler. Il transmet l'initiation rituelle, initiation martiniste (et non martinéziste) particulière qui, elle-même, sera transmise jusqu'à nos jours. A ce sujet, les historiens qualifiés du Martinisme ont relevé deux filiations, partant toutes deux du « Philosophe inconnu » :

a) Louis-Claude de Saint-Martin (1743-1803), abbé de la Noue (décédé en 1820), Antoine-Marie Hennequin (décédé en 1840), Henri de la Touche (décédé en 1851), Adolphe Desbarolles (décédé en 1880), marquise Amélie de Boisse-Mortemart (née de La Touche), Augustin Chaboseau (décédé en 1946) ;

b) Louis-Claude de Saint-Martin, Jean-Antoine Chaptal (décédé en 1832), Henri Delaage (décédé en 1882), Gérard Encausse (Papus) (décédé en 1916).

Ayant fait la connaissance d'Augustin Chaboseau, ayant constaté qu'ils étaient l'un et l'autre disciples et successeurs réguliers et légitimes de Louis-Claude de Saint-Martin, le docteur G. Encausse-Papus — qui était un organisateur-né — eut l'idée de créer un Ordre, dit *Ordre martiniste*, destiné à grouper les disciples — hommes et femmes — du « Philosophe inconnu ». Ce fut un succès tant sur le plan national français que sur le plan international. De nombreuses Loges martinistes furent créées de par le monde et, à la mort de Papus, c'est par milliers que les Martinistes et sympathisants se comptaient.

Le Premier Suprême conseil martiniste fut créé par Papus en 1891. Il comprenait — outre Papus et Chaboseau — Stanislas de Guaita, Chamuel, Sédir, Paul Adam, Maurice Barrès, Jules Lejeay, Montière, Barlet, Burget et Joséphin Péladan. Par la suite, Maurice Barrès et Péladan se retirèrent, le premier par orthodoxie catholique, le second pour créer une organisation particulière : la *Rose-Croix catholique*. Ils furent remplacés par Victor-Emile Michelet et par le docteur Lalande (Marc Haven).

Depuis lors, la transmission de l'initiation martiniste (qui comporte trois degrés) s'est faite régulièrement.

Ouvert aux hommes *comme aux femmes*, — où elles ont les mêmes droits que les Frères et peuvent transmettre l'initiation rituelle — en ce qui concerne le Cercle extérieur ; voie cardiaque, le Martinisme est un Groupement initiatique possédant une doctrine philosophique et mystique, une méthode de travail à la fois individuelle et de groupe, une ligne d'inspiration sur laquelle chaque membre doit œuvrer selon ses possibilités. Ses buts sont de constituer une chevalerie mystique et ésotérique en vue de l'action à mener en faveur du Spiritualisme, contre l'abêtissement, et de contribuer à l'avènement d'un monde où les valeurs spirituelles reprendront leur véritable place en dehors de toute question raciale et de toute idéologie politique.

Dans son essence, le Martinisme est occidental, donc chrétien, mais... *il n'est pas catholique*. Trop souvent, la confusion est faite, à l'extérieur, à ce sujet ! Il convient de citer cette phrase de Papus, créateur de l'Ordre : *...et si nous laissons de côté les superstitions et les erreurs répandues par les divers clergés, nous entendons nous défier autant du cléricanisme de Loyola que de celui de Voltaire et nous ne voulons pas*

fuir les lisières d'une foi aveugle pour tomber dans l'esclavage d'une négation et d'un athéisme aussi aveugles. Autre citation de Papus : *Soldats de l'idéalité chrétienne dans une époque de scepticisme et de matérialisme, sortis presque tous des centres d'instruction contemporains sans aucune croyance (4), nous nous sommes élevés du positivisme néantiste jusqu'à l'illuminisme, en laissant à la Raison et au libre examen la grande place à laquelle ils ont légitimement droit.*

Louis-Claude de Saint-Martin ne condamne nullement la Raison ; il l'exalte, au contraire, et nous le verrons lui attribuer la tâche de conquérir la Vérité. Mais elle doit admettre ses limites et reconnaître ce qui la dépasse.

Le Martinisme est une manière de vivre, mais ses principes d'action sont subordonnés à une manière de penser. L'Homme, pour Louis-Claude de Saint-Martin, est la somme de tous les problèmes. Il est lui-même un problème, l'énigme des énigmes. Il ne faut pas expliquer l'Homme par la Nature mais la Nature par l'Homme. Louis-Claude de Saint-Martin invite l'Homme à se considérer lui-même et à analyser avec soin la réalité qu'il aura atteinte. Ainsi l'Homme découvrira-t-il son véritable rang et percevra-t-il l'harmonie du monde, suivant l'adage fameux de Delphes : *Connais-toi toi-même et tu connaîtras l'Univers et les dieux !* L'Homme, malgré sa fatale dégradation, porte toujours des marques évidentes de son origine divine. Attaché sur la terre comme Prométhée, exilé de son véritable royaume, quel but l'Homme pourrait-il se proposer sinon de le reconquérir et de *réintégrer sa patrie* ? La théorie de la Réintégration (5) — qui est l'un des éléments fondamentaux de la doctrine martiniste — doit nécessairement tourner autour de la figure centrale du Réparateur. C'est tout le Martinisme, magnifiquement cohérent et assuré, qui se déploie dans l'entendement à partir des intuitions fondamentales. Quelle que soit la gratuité du salut, de la réintégration, il n'en demeure pas moins, au départ, un mouvement *volontaire*. L'Illumination est une conséquence de la loi d'évolution qui gouverne tout ce qui vit, depuis le minéral jusqu'à la cellule humaine.

Après ces quelques courtes notions relatives à la doctrine martiniste, qu'il me soit permis de rendre hommage à ces initiés — je dirai même à ces *adeptes* — Martinez de Pascualis, Jean-Baptiste Willermoz, Louis-Claude de Saint-Martin et, au XIX^e siècle, Gérard Encausse (Papus), qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour un commun idéal. Si, de nos jours, le Martinisme en général et l'Ordre martiniste proprement

(4) Ce fut, en effet, le cas du docteur Gérard Encausse (Papus).

(5) « On peut présenter la Réintégration comme une prise supérieure de conscience par l'Humanité totale (le fameux « Adam-Premier »), cet accès à un mode supérieur de penser lui permettant d'accéder à des facultés spirituelles et psychiques absolument inconnues à l'Humanité actuelle, individualisée et éparpillée, que nous avons sous les yeux. A leur tour, ces facultés sont susceptibles de modifier considérablement l'Humanité physique par une sorte de réversibilité du spirituel sur le psychique, et du psychique sur le physique.

dit, en particulier, connaissent un succès flatteur (6), c'est au dévouement, au dynamisme et à l'émouvant exemple de tous ces « Maîtres Passés » que nous le devons.

Que l'on partage ou non leurs conceptions particulières, il nous paraît juste, équitable et fraternel de saluer leur mémoire.

« Il est à noter que le concept d'une « Humanité-Totale » (sorte d'être collectif), n'est pas étranger à la pensée de Karl Marx ! » (Robert Ambelain.)

Dans le **Journal Officiel** du 13 août 1963, on relève la déclaration d'association ci-après : « 2^e août 1963. Déclaration à la Préfecture de police. Ordre martiniste. But : grouper les disciples du regretté docteur Gérard Encausse (« Papus »), créateur de l'Ordre martiniste en 1891, à Paris, et tous ceux qui, dans le cadre d'une société initiatique chrétienne placée sous l'égide de Louis-Claude de Saint-Martin (dit « le Philosophe inconnu ») et de son maître Martinez de Pascualis, désirent parfaire leurs connaissances ésotériques et s'efforcer de mettre en pratique les enseignements du Christ Jésus. Siège social : 46, boulevard du Montparnasse, Paris-15^e ».

(6) Il y a présentement des membres, régulièrement inscrits, dans quelque trente-huit pays. L'Ordre dispose d'un organe officiel : la revue **L'Initiation**, qui publie quatre numéros par an et fut créée par Papus en... 1888.

LA LIBRAIRIE L'INCUNABLE

(16, rue Nazareth)

TOULOUSE (Haute-Garonne) - France

Est en mesure de vous fournir tous les ouvrages analysés dans la Revue **L'Initiation**, de même que tous ceux concernant l'Occultisme, l'Esotérisme, le Symbolisme, l'Orientalisme, le Magnétisme, la Radiesthésie, l'Homéopathie, la Phytothérapie, etc... S'adresser à notre S... Madame Andrée AZAM.

Informations...

● Notre Frère Nuno Ferreira (demeurant G 25 Résidence Beausoleil à St-Slout (S.-et-O.) vient de faire réaliser des photocopies de l'édition 1899 du *Traité de la Réintégration des Êtres*, de MARTINEZ DE PASCUALIS, ouvrage introuvable de nos jours. Le prix de la photocopie complète (388 pages) est de 35 francs (soit 3.500 anciens francs). Adresser les commandes directement à notre Frère.

● Par décision en date du 1^{er} janvier 1962 les droits d'entrée et les cotisations annuelles demandés, antérieurement, aux candidats et aux membres de l'ORDRE MARTINISTE ne sont plus obligatoires. En effet, fidèles à la pensée de PAPUS, les dirigeants de l'Ordre estiment que les questions financières ne doivent pas être un obstacle ou une cause de gêne pour les intéressés. Ceux-ci sont donc libres d'apporter ou non, compte tenu de leur situation personnelle, une participation financière aux dépenses de l'Ordre, soit : droits d'entrée : 5 F. - Cotisation annuelle (Du 1^{er} janvier au 31 décembre) : 10 F.

● ŒUVRES PRINCIPALES DE LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN :

Des Erreurs et de la Vérité (1775) ; Tableau Naturel des Rapports qui existent entre Dieu, l'Homme et l'Univers (1782) ; L'Homme de Désir (1790) ; Ecce Homo (1792) ; Le Nouvel Homme (1792) ; Considérations philosophiques et religieuses sur la Révolution française (1796) ; Eclair sur l'Association humaine (1797) ; Le Crocodile ou la guerre du Bien et du Mal (1798) ; De l'influence des Signes sur la pensée (1799) (Publiée précédemment dans le *Crocodile*) ; L'Esprit des choses ou Coup d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence (1800) ; Le Ministère de l'Homme-Esprit (1802) ; Traité des Nombres (Œuvre posthume - 1843).

● Nous avons reçu les revues suivantes, intéressantes à divers titres :

Les Amitiés Spirituelles (5, rue de Savoie, Paris-6^e). — *Astral* (42, rue des Marais, Paris-10^e). — *Les Cahiers astrologiques* (27, bd de Cessole à Nice). — *Cahiers d'études cathares* (Arques, Aude). — *Les Cahiers du Chêne d'Or* (131, Bd de Sébastopol à Paris-2^e). — *Esprit et Lumière* (17, rue Bleue, Paris-9^e). — *Le Lotus bleu, revue théosophique*, (4, square Rapp à Paris-7^e). — *The Martinist review* (Gordon H. Stuart 124, North Carson Street à Toronto 14, Ontario, Canada). — *Le Monde du Graal* (6, rue Déserte à Strasbourg, Bas-Rhin). — *Le Monde spiritualiste* (3, rue des Grands-Champs à Orléans). — *Planète* (13, rue Yves-Toudic à Paris-10^e). — *Revue métapsychique* (1, place Wagram, Paris-17^e). — *Revue spirite* (Soual, Tarn ; et 8, rue Copernic, Paris-16^e). — *Rose-Croix*, Revue officielle de l'Ordre rosicrucien mondial A.M.O.R.C. (Editions Rosicruciennes, 56, rue Gambetta à Villeneuve-Saint-Georges, S.-et-O.). — *Sciences psychiques et Santé humaine* (284, Bd Voltaire, Paris-11^e). — *Studi Iniziatici, Mondo Occulto* (Via Luca Giordano, 120 à Naples, Italie). — *Survie* (10, rue Léon-Delhomme, Paris-15^e). — *Symbolisme* (23, rue André-de-Lohéac, à Laval, Mayenne). — *La Tour Saint-Jacques* (55, rue Saint-Jacques, Paris-5^e). — *Tribune psychique* (1, rue des Gatinés, Paris-20^e). — *La Vie Spirituelle* (53, rue Godot-de-Mauroy, Paris-9^e). — *Soleil*, revue trimestrielle de culture générale. (Editions de « La Colombe », 5, rue Rousselet, Paris-7^e).

● BIBLIOTHEQUE MARTINISTE

Pour tous les Membres de l'Ordre, adhérents compris, une Bibliothèque a été créée et fonctionne, 15, rue de Liège, à PARIS, local où se tiennent les réunions rituelles des groupes et cercles du Collège de Paris.

Composée de quelque 1.500 livres du plus haut intérêt, provenant des bibliothèques de deux de nos frères décédés — le Très Illustre Frère Henri DUPONT et le Très Respectable Frère Georges CREPIN — et aussi de quelques dons spontanés d'autres FF::: et de SS:::, elle sera, nous l'espérons, utile à ceux qui voudront en faire partie.

Le droit d'inscription s'élève à 15 F par an, autorisant l'emprunt d'un livre par semaine.

Il est entendu que cette initiative ne pourra vivre et porter ses fruits que si les membres de la Bibliothèque ont à cœur d'assurer sa vie, c'est-à-dire ne pas conserver trop longtemps un ouvrage, privant ainsi d'autres amis de sa lecture.

Cette Bibliothèque nous appartient à tous, à tous d'en prendre soin.

Pour tous renseignements complémentaires écrire à Mme Jacqueline BASSE, 178, rue Legendre, Paris (17^e). (Joindre un timbre pour la réponse).

● Rituel Martiniste opératif et général

Ce rituel, d'un particulier intérêt, a été publié *in-extenso* dans le n° 1 de 1962 de la revue l'INITIATION. (Les commandes doivent être adressées à G. COCHET, 8, rue Stanislas-Meunier, Paris (20). C.C.P. Paris 9996 47). Le prix de l'exemplaire est de 5 Fr.

Pour 1964, les dates à venir d'opérations rituelles sont les suivantes : 26 juillet — 23 août — 20 septembre — 18 octobre — 22 novembre — 20 décembre.

● BIBLIOGRAPHIE MARTINISTE

Robert AMADOU : *Louis-Claude de Saint-Martin et le Martinisme* (Adyar, 4, Square Rapp, Paris).

Robert AMADOU : *La mort du Philosophe Inconnu* (n° 1.162, juin 1960 du MERCURE DE FRANCE, 26, rue de Condé, Paris-6^e).

Robert AMADOU : *Cinq textes inédits de Louis-Claude de Saint-Martin* (Le LOTUS BLEU, Editions Adyar, 4, Square Rapp, Paris. N° 6, novembre-décembre 1959).

Robert AMADOU : *Autres textes inédits de Louis-Claude de Saint-Martin* dans la revue l'« Initiation » (Années 1958-1960).

Robert AMADOU : *Au hameau d'Aulnay : la maison où mourut le « Philosophe Inconnu »*. Extrait du Bulletin folklorique d'Ile-de-France (janvier-mars 1960).

Robert AMADOU et Alice JOLY : *De l'Agent Inconnu au Philosophe Inconnu* (Edit. Denoël, Paris, 1962).

Robert AMBELAIN : *Le Martinisme, Histoire et Doctrine*. (Niclaus, 34, rue Saint-Jacques, Paris).

Robert AMBELAIN : *Le Martinisme, contemporain et ses véritables origines* (Chacornac, 11, quai Saint-Michel, Paris).

Jules BOUCHER : *Du Martinisme et des Ordres Martinistes* (Deryy, 1, rue de Sayoie, Paris).

G. de CHATEAUBRIAN : *Bibliographie du Martinisme* (Paul Derain, 128, rue Vauban, à Lyon).

Revue l'« INITIATION » : N° 1, année 1956, entièrement consacrée au Martinisme.

Revue l'« INITIATION » : N° 1, 1958. — Louis-Claude de Saint-Martin, sa vie, son œuvre, par PAPUS.

Revue l'« INITIATION » : *Ordre Martiniste* (Supplément n° 3 - Octobre 1960). Réédition 1964.

Revue l'« INITIATION » : *Numéro spécial sur Louis-Claude de Saint-Martin*, N° 4 de 1963.

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : *Ecce Homo* (Paul Derain, 128, rue Vauban à Lyon).

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : *Mon portrait historique et philosophique* (Editions Julliard, 30-34, rue de l'Université, à Paris).

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : *Le Crocodile ou la guerre du bien et du mal* (Triades-Editions, 4, rue Gde-Chaumière, Paris (6^e)).

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : *Pensées Mythologiques - Cahier des Langues, publiés pour la première fois avec une étude sur le « Philosophe Inconnu » et les « Philosophes Inconnus »*, par Robert AMADOU (La Tour St-Jacques, 53, rue St-Jacques, à Paris-5^e).

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : « *Le Ministère de l'Homme-Esprit* » Voir la revue l'INITIATION (*) (Avril-Mai-Juin 1954 — Juillet-Août-Septembre 1954 — Octobre-Novembre-Décembre 1954 — Janvier-Février-Mars 1955 — Octobre-Novembre-Décembre 1955 — Avril-Mai-Juin 1956 — Juillet à Décembre 1956 — Janvier à Juillet 1957 — Octobre-Novembre-Décembre 1960 — Avril-Mai-Juin 1961 — Octobre-Novembre-Décembre 1961 — Octobre-Novembre-Décembre 1962). Chaque numéro : 5 F.

Louis-Claude de SAINT-MARTIN : *Maximes et pensées*. — (Choix de Robert AMADOU. — (Editions André Silvaire, 20, rue Domat, Paris-5^e - 1963).

● TARIF DES DECORS DE L'ORDRE MARTINISTE (FEVRIER 1964)

Echarpe-baudrier blanc 11 cm	13	+ 2**
Sautoir blanc bordé or 11 cm	18	+ 2
— S.I. dans la croix	27	+ 2
Bijou-pantacle 53 mm doré pour écharpe et sautoir	16	+ 2
— 17 — insigne pour boutonnière	11	+ 2
— 17 argent pendentif avec bélière	42	+ 2
— 17 or 18 k —	96	+ 2
Pantacle bague-chevalière or 18 k	300	
Masque-loup embouti (noir)	1,50	+ 2
Masque noir confectionné	6	+ 2
Cordelière (blanche, rouge ou noire)	4,50	+ 2
Epée PAPUS 62 cm	96	+ 6
Tapis-nappe avec pantacle 50×50 cm	57	+ 2
Tapis-nappe triangulaire, 65 cm noir-rouge-blanc	34	+ 2
Bougeoir en bronze doré 19 cm	21	+ 4

(*) S'adresser à Georges COCHET, 8, rue Stanislas-Meunier à Paris (20^e). Chaque exemplaire : 5 francs.

(**) Fr. Envoi recommandé par unité pour l'Afrique.

Maillet bois des Iles et ivoirine 21 cm (sans la gravure) ..	23	+ 2
Belle gravure sur maillet : pantacle et nom	40	
Manteau noir INDIQUER LES MESURES	43	+ 5
Robe rouge INDIQUER LES MESURES	60	+ 5

Adresser les commandes à M. Rodolphe BOVET, 2, rue Corvetto, Paris (8^e).
(Tél. : LAB. 12-11) - Compte Chèques Postaux : Paris 44 75 93.

● Il reste encore quelques collections complètes de la revue L'INITIATION de 1953 à 1963. S'adresser à M. G. COCHET, 8, rue Stanislas-Meunier à Paris (20^e).

● SOMMAIRE du N° 4

Octobre - Novembre - Décembre 1963

de L'INITIATION

Pensées	149
La Prière, par Constant CHEVILLON	150
Louis-Claude de SAINT-MARTIN (documents inédits), par Robert AMADOU	152
Pensées sur l'Écriture Sainte, par Louis-Claude de SAINT-MARTIN	165
L'homme que fut Louis-Claude de SAINT-MARTIN, par Jacqueline BASSE	173
Lettres inédites et commentées de J.R. Frey, Isaac Iselin, Court de Gebelin, par Tony FAIVRE	195
Les deux collines, par Marcel RENEBON	205
Quelques enseignements du Maître PHILIPPE, de Lyon	207
Nous avons lu pour vous, par Serge HUTIN	211
Bibliographie martiniste - Informations	216

Un de nos frères martinistes, graphologue diplômé, psychologue expérimenté, offre gracieusement ses services à qui lui demandera de l'aider à se mieux connaître et ce, en lui disant ce que son écriture révèle à son sujet. Adresser les demandes au Secrétariat de L'INITIATION (46, bd du Montparnasse, Paris-15^e), qui les transmettra.

« HOMME,

Si tu veux faire une utile spéculation, observe que ton corps est une expression continuelle du désir de la nature, et que ton âme est une expression continuelle du désir de Dieu. » (Louis-Claude de Saint-Martin : *Le Ministère de l'Homme-Esprit*).

« VEUX-TU CONNAITRE LA VERITE ?

Sache que les vérités sont antérieures à tous les livres. Si l'on ne commence pas par apprendre à l'homme à lire ces vérités dans son être, dans sa situation ténébreuse en opposition avec la soif de son cœur pour la lumière, enfin dans le mouvement et le jeu de ses propres facultés, il les saisit mal dans les livres : au lieu que si, par l'active inspection de sa propre nature, il est déjà vu tel qu'il est, et a pressenti ce qu'il peut être, il reçoit sans peine les confirmations qu'il en peut trouver dans les traditions, et qui ne font plus alors que venir à l'appui d'un fait déjà existant et reconnu par lui. » (L.-Cl. de Saint-Martin : *Lettre à un ami*.)

« TOUT EST SIGNE

destiné à rendre sensibles au plus grand nombre les vérités et les sciences utiles. Mais le vrai but de l'emblème est de voiler aux yeux du vulgaire quelque vérité, dont l'abus ou la profanation seraient à craindre, si elle était révélée, de faire en sorte qu'il soit difficile à celui qui n'est pas digne de cette vérité, de la découvrir ou d'y remonter par l'emblème, tandis que ceux qui sont heureusement disposés apercevront d'un coup d'œil tous les rapports qu'il renferme. » (L.-Cl. de Saint-Martin : *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'Homme et l'Univers*.)

« ON PEUT S'APPROCHER DE LA CONNAISSANCE

par une marche attentive et prudente. Qu'on veuille trop tôt en expliquer les extrêmes, l'on n'y trouvera que confusion, obscurité, contradictions. » (L.-Cl. de Saint-Martin : *Le Ministère de l'Homme-Esprit*.)

« ACCEPTE D'ETRE AIDÉ,

si je n'ai que le denier de la veuve à offrir pour aider à faire le voyage de la vie, je te conjure de ne pas le rejeter sans en avoir éprouvé la valeur. » (L.-Cl. de Saint-Martin : *L'Homme de Désir*.)